FAITS&CHIFFRES

Rapport d'activité

L'EAU POTABLE & L'ASSAINISSEMENT

2022

sydec
syndicat d'équipement des communes des Landes

SOMMAIRE

4. Chiffres clés

6. Faits marquants

8. Nos engagements

10. Lancement de la démarche RSO
12. Le SYDEC : un territoire, 3 pôles de compétences
14. Gouvernance
18. Le pôle Eau & Assainissement
20. Former et accompagner les agents dans leurs missions
22. Une réglementation de l'eau potable en constante évolution
24. Préservation qualitative de la ressource
25. Aux côtés de « Main dans la main » avec l'Afrique

26. Focus : Gestion quantitative de la ressource : un défi d'avenir

28. Dossier : Les énergies, un enjeu majeur

34. Reportage : Écopastoralisme

36. Focus : Mieux connaître ses abonnés

38. Dossier : Le SYDEC présent auprès des jeunes

44. Focus : Un patrimoine immobilier qui concourt à la réussite du service public

46. Travaux spéciaux

50. Reportage : Deux nouvelles STEP

52. Panoramas

54. Eau potable
58. Assainissement collectif
62. Assainissement non collectif
64. Les indicateurs de performance
68. La facture eau et assainissement 120 m³
70. Tarifs par commune
80. L'Agence de l'eau vous informe

26

La gestion quantitative de la ressource : un défi d'avenir

Les énergies, un enjeu majeur

28

DOSSIER

Rapport d'activité annuel 2022 Eau et Assainissement du SYDEC rédigé sous la direction du pôle Eau & Assainissement et du service Communication.
Conception graphique et maquette : www.aggelos.fr - Certified BCorporation depuis 2015
Photos : ©SYDEC, ©Franck Brouillet, ©Eloïse Vène, ©BY THE EYE PROD, ©Adrien Terroir, ©AdobeStock

ÉDITO

L'année 2022 aura été marquée par deux crises majeures auxquelles le SYDEC a dû faire face.

En effet, nous avons été confrontés aux tensions toujours plus importantes sur la ressource en Eau en lien avec le changement climatique dont chacun peut mesurer concrètement les effets année après année et à la crise énergétique avec une explosion du coût de l'énergie mais aussi le risque de délestage pendant l'hiver.
Le SYDEC, avec sa large palette de compétences, est au cœur des problématiques d'eau, d'énergie et du numérique. Cela lui permet, en s'appuyant sur les savoir-faire de ses agents, d'apporter des réponses adaptées à chaque situation et ainsi d'assurer efficacement les missions de services publics dont il a la charge. C'est dans cet esprit de mutualisation des moyens et de rationalisation des coûts que nous développons depuis plusieurs années l'autoconsommation d'énergie produite par des panneaux photovoltaïques sur les sites d'eau.
Conscients des enjeux et de l'importance du développement durable dans nos domaines d'activités, nous avons lancé depuis quelques mois la démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) pour que chacune de nos actions soit en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable fixés par l'ONU.
Enfin, 2022 aura marqué le début d'un programme d'investissement important sur notre patrimoine immobilier des centres d'exploitation implantés sur le territoire landais. Après la construction d'un nouveau bâtiment à Tartas en 2022, ceux de Capbreton et de Roquefort seront réhabilités et adaptés afin de mieux accueillir le public et d'améliorer les conditions de travail des agents.
Bonne lecture à toutes et tous.

Jean-Louis PÉDEUBOY
Président du SYDEC

20

Former et accompagner les agents dans leurs missions

CHIFFRES CLÉS 2023

EAU POTABLE

186 200
habitants desservis
sur 157 communes
en eau potable

1 Landais sur 2
consomme
l'eau du SYDEC

115 000 abonnés

16,3 Mm³
facturés (dont 3,5 Mm³
vendus en gros)

6 330 km
de réseau

ASSAINISSEMENT

COLLECTIF

144 000
habitants desservis
sur 122 communes
en assainissement collectif

88 000 abonnés

8,8 Mm³
facturés

1 750 km
de réseau

109 stations
d'épuration

10 675 tonnes
de compost
produit à partir
des boues de STEP
et les déchets verts

NON-COLLECTIF

5 493 installations
d'assainissement
non collectif contrôlées

37 570 installations
d'assainissement non collectif
sur 213 communes

LE SYDEC
DANS LES LANDES

TERRITOIRE

C'est ensemble que nous gérons l'essentiel.

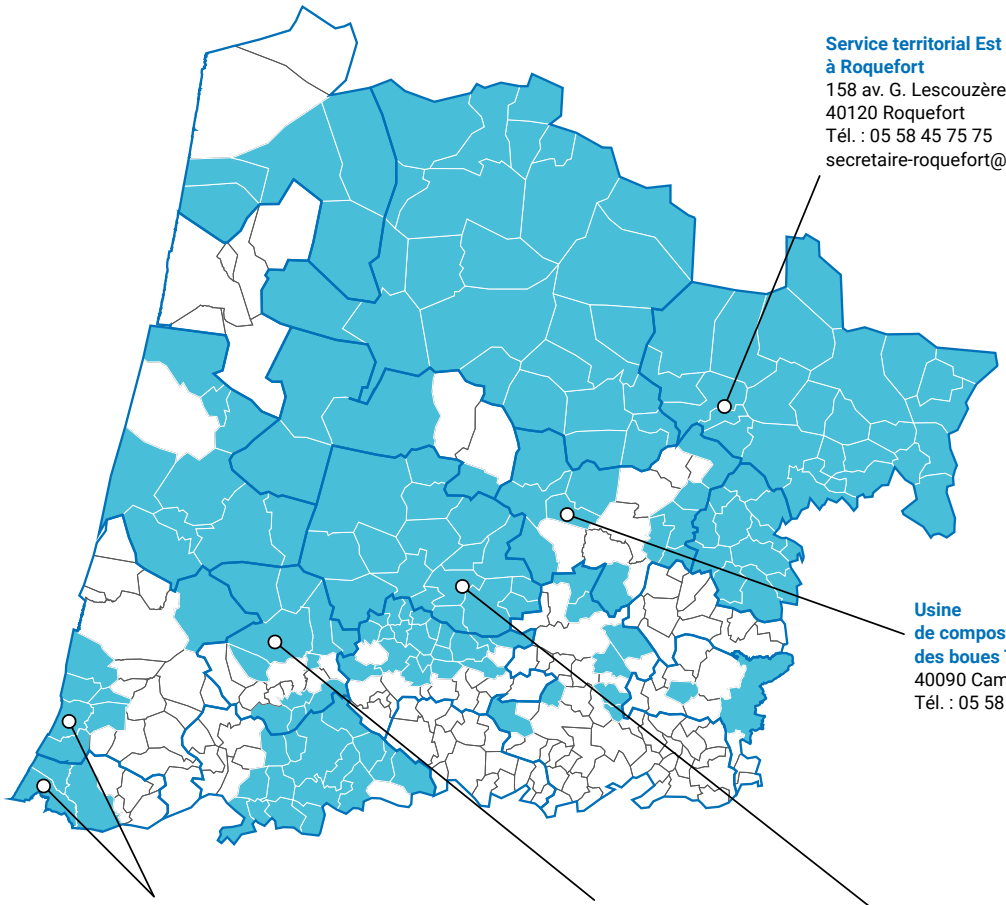

Service territorial Est
à Roquefort
158 av. G. Lescouzères
40120 Roquefort
Tél. : 05 58 45 75 75
secretaire-roquefort@sydec40.fr

Usine
de compostage
des boues Thalie
40090 Campet-et-Lamolère
Tél. : 05 58 06 76 04

Service territorial Sud-Adour

à Tarnos
Rue de la Grande Baye
40220 Tarnos
Tél. : 05 59 64 47 50
secretaire.tarnos@sydec40.fr

à Capbreton
78 av. du Mal Foch CS 10029
40130 Capbreton
Tél. : 05 58 42 02 00
secretaire.capbreton@sydec40.fr

Service territorial Ouest
à Saint-Paul-lès-Dax
469 av. des Lacs
40990 Saint-Paul-Lès-Dax
Tél. : 05 58 91 31 14
secretaire.saint-paul-les-dax@sydec40.fr

Service territorial Centre
à Tartas
8, rue de la Ferme de Junca
40400 Tartas
Tél. : 05 58 73 80 35
secretaire-tartas@sydec40.fr

NUMÉRO 24H/24 : 05 58 512 512

FAITS

LES 85 ANS DU SYDEC, UN ÉVÉNEMENT ÉCO-RESPONSABLE

Fidèle à sa démarche de développement durable et à sa politique RSO, le SYDEC a décidé d'éco-concevoir son événement phare de l'année 2022 : les 85 ans du SYDEC.

Pour réduire ses impacts environnementaux et répondre aux attentes de plus en plus fortes du public en matière de meilleures pratiques écologiques, le SYDEC s'est engagé à créer des événements plus responsables et plus écologiques. Ce fût le cas avec ce 85e anniversaire du SYDEC.

Le choix du site d'accueil des 85 ans du SYDEC s'est porté sur le cadre exceptionnel du château de Campet, situé à seulement dix minutes du siège social du SYDEC. Les déplacements, lors des préparatifs, ont ainsi été limités et les participants ont été fortement incités à opter pour le covoiturage ou à emprunter l'un des autocars mis gracieusement à leur disposition.

Pour minimiser les consommations d'énergie, une connexion au réseau électrique a été préférée à un groupe électrogène. Les convives ont été invités à quitter les lieux avant la tombée de la nuit, limitant ainsi les pollutions sonores nocturnes et leur impact sur les espèces vivantes.

Des critères environnementaux ont également été pris en considération dans le choix des prestations. Par exemple pour la location des végétaux, le SYDEC a collaboré avec une entreprise adaptée, les Jardins de Nonères. Il s'est engagé dans une démarche vers le zéro déchet : il a supprimé la vaisselle jetable, proposé une signalétique et une décoration minimaliste, offert des goodies réutilisables et limiter le gaspillage alimentaire. Pour limiter l'impact de l'alimentation, des produits locaux, non transformés et de saison - avec une forte part de plats végétariens – ont été servis. Enfin, une attention particulière a été portée au nettoyage du site, avant le rendu des clefs.

FAIRE FACE À LA SÉCHERESSE DE L'ÉTÉ 2022

Dès le mois de juin, les premières canicules ont mis la production d'eau des forages en saturation, avec des pics en juin et en juillet. À situation exceptionnelle, dispositif exceptionnel, avec une communication en urgence vers les abonnés par SMS — une sensibilisation efficace, avec une réduction de 10 % de la consommation — et un courrier aux mairies pour les zones touristiques. En complément, le SYDEC a mis en place un citernage, en réalisant un prélèvement d'eau de la ville de Tartas pour Mugron.

ISO 9001 : BILAN DU CYCLE TRIENNAL 2020-2023

Le bilan de l'auditeur a conclu que le système de management du SYDEC est mature et performant.

Les points forts du SYDEC reposent en particulier sur une couverture des activités par un bon niveau de procédures, des outils développés spécifiquement pour rendre plus efficaces l'échange et le traitement des données, la communication interne et externe sur les bilans et un excellent taux de satisfaction des parties intéressées.

MARQUANTS

ADHÉSIONS

- Assainissement collectif au 1er janvier 2023 : Parentis-en-Born et Lüe
- Eau potable (distribution) et assainissement collectif (collecte) au 1er janvier 2023 : Saint-Julien-en-Born

RETRAITS

- Eau potable et assainissement au 1er janvier 2023 : Œyreluy et Tercis-les-Bains
- Assainissement au 1er janvier 2022 : Mauléon-d'Armagnac

DES MODERNISATIONS DE STATIONS D'ÉPURATION

En octobre 2022, ont été inaugurées les stations d'épuration de Saugnac-et-Cambran (le 6) et de Castets (le 20) avec un doublement de leur capacité initiale, en réponse aux futurs enjeux démographiques. Les nouvelles stations d'épuration de Laluque et Onesse-Laharie ont, quant à elles, été mises en service début 2023.

NOUVEAU FORAGE D'EAU POTABLE DE ONDRES RÉALISÉ EN URGENCE

À la suite d'un affaissement du sol, le nouveau forage R14 bis a été réalisé en urgence, en remplacement définitif du forage R14. La maîtrise d'œuvre de cette opération a démarré en janvier, suivie par la réalisation en avril et la mise en service en juillet.

NOS ENGAGEMENTS

10. Le SYDEC lance sa démarche RSO
11. Une gestion du parc automobile résiliente et plus écologique
12. Le SYDEC : un territoire, trois pôles de compétences
14. Une gouvernance au service des missions du Syndicat
18. Le pôle Eau & Assainissement, ancré au cœur des territoires
20. Accompagner les agents dans leurs missions
22. Une réglementation en constante évolution
24. Un plan d'action au service de la préservation de la qualité de l'eau
25. Au côtés de « Main dans la main avec l'Afrique »

PICHARD

LE SYDEC LANCE SA DÉMARCHE RSO

Engagé dans une démarche d'amélioration continue avec la certification ISO 9001 depuis 2008 et en cohérence avec le déploiement d'actions pour atteindre les Objectifs de Développement Durable fixés par l'ONU, le SYDEC souhaite traduire dorénavant ses ambitions au travers de la RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) en 2023. L'ensemble du processus a été présenté en Comité de Direction aux élus en juin 2022.

La démarche RSO se définit comme l'ensemble des mesures et pratiques mises en place volontairement par les organisations dans le but de répondre aux enjeux actuels du développement durable.
Le SYDEC a la volonté, à travers cette démarche, de prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de ses activités pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer, à son échelle, à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement.

Norme ISO 26000 et Objectifs de Développement Durable (ODD)

La démarche internationale RSO repose sur la norme ISO 26000 et sept thématiques (voir schéma ci-dessous).

La labellisation « Engagé RSO » AFNOR

En s'inscrivant dans cette démarche d'amélioration continue – en matière de qualité et d'environnement en particulier – la volonté du SYDEC est d'obtenir la labellisation « Engagé RSO » de l'AFNOR pour :

- Valoriser ses engagements et bonnes pratiques actuelles,
- Alimenter sa dynamique de progrès afin de toujours mieux contribuer au développement durable.

Accompagné par un consultant externe, le SYDEC réalisera au cours du 1er semestre, en 2023, un audit blanc. Telle une photographie du point de départ, cette évaluation permettra d'établir le plan d'actions à mettre en œuvre pour atteindre la labellisation. Cet exercice intègrera les parties prenantes internes et externes du Syndicat, et se déroulera pendant cinq jours dans les conditions réelles d'évaluation.

En complément de cet audit blanc, des actions d'information et de sensibilisation seront menées toute l'année auprès de l'ensemble des collaborateurs des différents centres. Une équipe d'ambassadeurs, formée et composée de profils variés, sera constituée dans l'objectif d'impliquer et de fédérer l'ensemble des agents.

DES INDICATEURS RH ADAPTÉS À LA DÉMARCHE

En parallèle du lancement de la démarche RSO, le service des Ressources Humaines a adapté son nouveau système d'information (SIRH) en intégrant un module de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). De nombreux indicateurs sont déjà définis et suivis par le service.
La démarche RSO va dès lors permettre d'étoffer et de structurer ces tableaux de bord pour enrichir le pilotage et l'anticipation des évolutions de carrières et métiers au sein du SYDEC.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le SYDEC s'engage dans les 17 Objectifs de Développement Durable fixés par les États membres des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Jusqu'à présent, 11 de ces objectifs ont été identifiés au sein des activités du Syndicat.

UNE GESTION RÉSILIENTE DU PARC AUTOMOBILE

Face à un marché très fortement bousculé par la transition écologique, les crises énergétiques et les difficultés d'approvisionnement en matières premières, le SYDEC a dû adapter sa stratégie et la gestion quotidienne de son parc automobile.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Force est de constater que les concessionnaires automobiles ne pouvaient plus livrer les véhicules dans les délais impartis et aux prix de vente contractuels. La nouvelle politique d'achat se réalise par une commande unique et permet de garantir prix et délai pour l'achat de véhicules neufs. La volonté est d'amortir les investissements sur une période de sept ans et de renouveler les véhicules tous les sept à dix ans. En 2022, le choix s'est porté sur des véhicules légers électriques. Seuls les utilitaires demeurent à motorisation thermique ; en effet, l'autonomie de ces modèles électriques est insuffisante, pour les agents de terrain, compte-tenu des kilomètres parcourus dans la journée.

Optimiser l'achat de carburant

Dans une volonté de réduire la facture de carburant, le SYDEC s'est associé au Département des Landes et au SDIS 40 pour mutualiser ses achats via un groupement de commandes. Cette stratégie a permis de limiter l'impact de la hausse du carburant à 80 % d'augmentation. Ainsi, le budget carburant du SYDEC avoisinait le million d'euros en 2022, pour un parc global de 300 véhicules.

De plus, le SYDEC a mis en place des actions préventives pour limiter sa dépendance aux énergies fossiles. Parmi elles, une formation à l'écoconduite de 20 agents a eu pour résultat une réduction de 20 à 30 % de leur consommation de carburant. Citons également la sensibilisation aux gestes d'entretien des véhicules qui participent à la durabilité du parc et à une meilleure maîtrise des budgets.

Enfin, une expérimentation est en cours concernant l'intégration d'un kit hybride à eau sur un véhicule thermique. En envoyant de la vapeur dans la chambre de combustion, ce kit réduirait d'environ 10 % la consommation de carburant. Cette expérimentation sera complétée par d'autres pistes techniques encore à l'étude.

283 véhicules au SYDEC au 1er janvier 2023

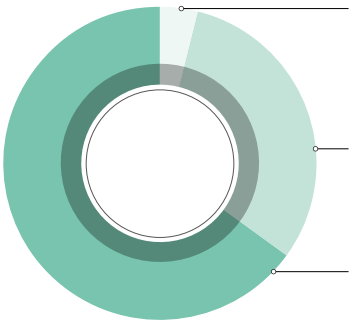

4 %
11 véhicules électriques
(10 légers / 1 utilitaire)

31 %
89 véhicules légers thermiques
(38 quatre places / 51 deux places)

65 %
183 véhicules utilitaires thermiques

LE SYDEC : UN TERRITOIRE, TROIS PÔLES DE COMPÉTENCES

Pour assurer sa mission de service public, le Syndicat peut compter sur l'engagement quotidien de ses 366 agents, répartis dans les trois pôles techniques : Énergies, Eau et Assainissement, Numérique et les services supports mutualisés.

3 pôles engagés au service du public

Le SYDEC a été créé le 10 août 1937, concrétisant ainsi la volonté des communes landaises de se regrouper afin d'assurer leur mission d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique. Ses compétences se sont par la suite diversifiées pour s'organiser autour de trois grands pôles.

Le pôle Énergies, pour un aménagement équilibré et cohérent

Il a en charge :

- le pouvoir concédant et le rôle d'autorité organisatrice en matière de distribution d'énergie électrique ;
- le conseil en énergies et l'accompagnement des collectivités (Energies renouvelables photovoltaïque et chaleur, achat d'énergies, rénovation énergétique, etc.) ;
- le pouvoir concédant et le rôle d'autorité organisatrice en matière de distribution du gaz ;
- l'éclairage public, comprenant la réalisation des équipements et l'entretien des foyers lumineux ;
- l'éclairage d'équipements sportifs extérieurs ;
- la mise en lumière des équipements publics ;
- la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides.

Le pôle Eau & Assainissement, pour une eau de qualité

Il intervient aussi bien dans la gestion et la distribution de l'eau potable que sur le domaine de l'assainissement. Agissant principalement sur l'exploitation, la maintenance et le traitement des eaux potables et des eaux usées, il répond aussi à une mission de contrôle de conformité des installations d'assainissement non collectif.

Le pôle Numérique, pour de meilleures connexions

Il a pour mission la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement numérique. Plus concrètement, l'objectif principal du pôle reste l'amélioration de l'accès à Internet ainsi que le renforcement du réseau téléphonique.

Vers la parité

Cette année, avec 97 femmes pour 366 agents, le SYDEC améliore son ratio de parité. Il est important de souligner l'attention particulière portée à la mixité de ses métiers.

Mutualisation, gestion du patrimoine et efficacité dans l'action

Par sa mission de service public, le SYDEC, gestionnaire de ressources, encourage les innovations et le développement des infrastructures : nouvelles stations d'épuration, bornes de recharge pour voitures électriques, connexions internet… Il contribue ainsi à sa manière aux dynamiques de territoires.

Les services supports mutualisés

Pour assurer le bon fonctionnement des trois pôles techniques, des services supports mutualisés se mobilisent au quotidien. Parmi eux :

- **Le service Communication** est garant de l'image de marque du SYDEC. Il gère l'ensemble de l'information en créant, animant et coordonnant différents outils de communication. Ce service participe grandement à la promotion du Syndicat.
- **Les services Financiers** préparent les budgets et leur exécution.
- **Le service Qualité** anime le Système de Management de la Qualité, suit la certification ISO 9001 et le lancement de la démarche RSO.
- **Le service Informatique** prend à sa charge la maintenance du parc informatique et la programmation des logiciels. C'est également à lui de traiter la question de la sécurisation des données informatiques.
- **Le service des Ressources humaines** accompagne les carrières des 366 agents. Il est en charge de la paye, de la formation et du recrutement.
- **Le service Général** organise les moyens techniques nécessaires à la bonne marche de l'établissement (gestion des bâtiments, des véhicules, des assurances, de la téléphonie, etc.). Il a en charge la gestion des marchés publics, la programmation des équipements immobiliers du Syndicat et la mise en œuvre de la politique santé et sécurité.
- **Le service Cartographie / Sécurité réseaux** met en place une cartographie précise afin de répondre aux déclarations de projet de travaux (DT) et aux déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT). L'amélioration de la cartographie permet également d'optimiser l'exploitation des réseaux et de sécuriser les travaux ou interventions sur ou au voisinage de ces réseaux.

Une efficacité possible grâce à la mutualisation

La synergie des trois pôles techniques Énergies, Eau et assainissement et Numérique illustre une certaine solidarité de fonctionnement. En effet, c'est bien en agissant ensemble que le SYDEC affiche des compétences diversifiées et peut ainsi offrir à tous ses bénéficiaires des services publics de qualité.

DES AGENTS MOBILISÉS

Direction générale et services supports mutualisés
52 AGENTS

Pôle Énergies
50 AGENTS

Pôle Eau & Assainissement
253 AGENTS

Pôle Numérique
11 AGENTS

366 AGENTS

97 femmes - 9 apprentis
43 ans de moyenne d'âge
12 ans d'ancienneté en moyenne

85 ANS D'ACTIONS AU SERVICE DES TERRITOIRES

Les grandes dates qui ont façonné le SYDEC

1937 — Création du SYDEL pour la distribution de l'éléctricité dans les Landes

1947 — Création du service public de distribution de gaz combustible

1981 — Création du service d'entretien de l'éclairage public

1985 — SYDEL devient SYDEC avec la création du service public Eau et assainissement

1999 — Création du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

2006 — Création du service Conseil pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables

2013 — Création du service public chargé de l'aménagement numérique

2015 — Création du service entretien et exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques

UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DES MISSIONS DU SYNDICAT

En 2021, le bureau syndical du SYDEC a été renouvelé suite aux élections régionales et départementales. Pour ce mandat 2021-2026, le Syndicat souhaite poursuivre ses missions de service public, en maintenant un haut niveau d'investissement. Il se positionne comme un partenaire de confiance auprès des élus landais et encourage la co-responsabilité.

LA GOUVERNANCE DU SYDEC

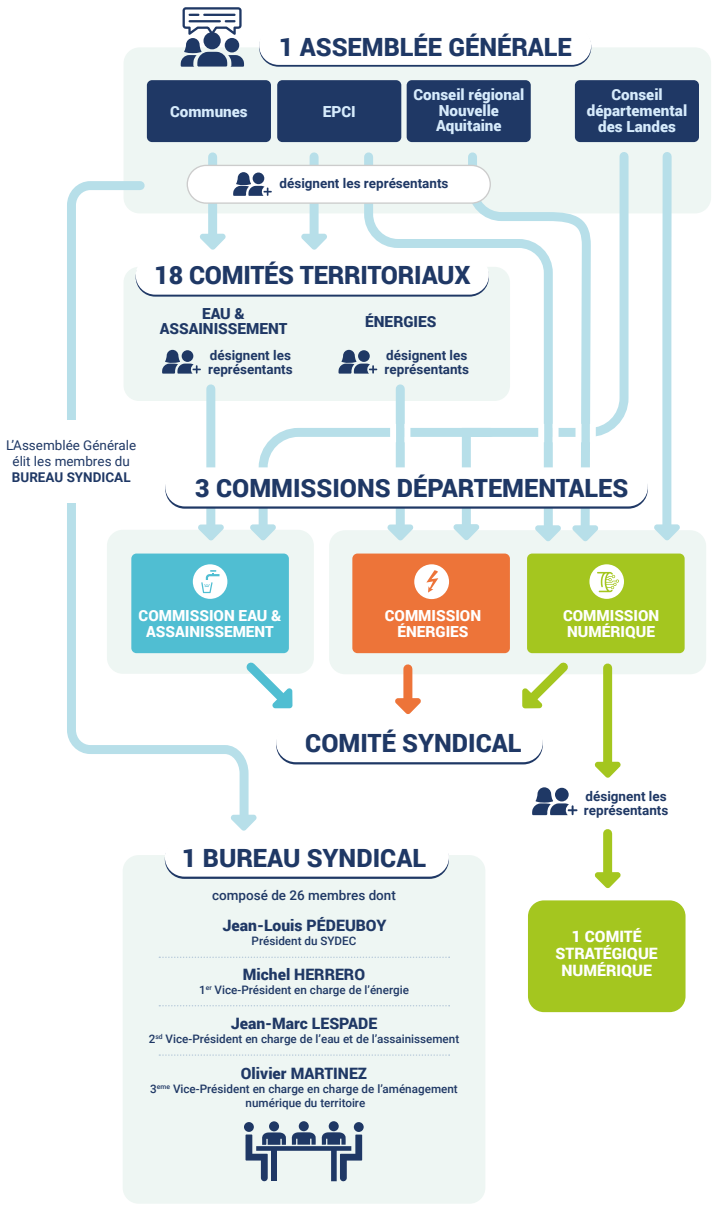

Le bureau syndical

Il assure les affaires courantes du SYDEC. Il assure un rôle d'organe de réflexion, d'avis et de proposition du Syndicat. Il assiste et conseille le président dans l'exercice de ses fonctions exécutives.

Les Commissions départementales

Elles rendent un avis sur les documents budgétaires et tarifaires au préalable de leur approbation en Comité syndical et adoptent les adhésions, les règlements de services ainsi que les comptes-rendus d'activité.

Le comité syndical

Il assure la cohérence des décisions des comités territoriaux et du comité stratégique numérique. Il adopte également les budgets, les tarifs ainsi que toutes affaires à caractère budgétaire ou tarifaire.

Les comités territoriaux

Ils recensent les besoins locaux et hiérarchisent les priorités des programmes de travaux. Ils sont chargés du suivi des affaires locales. Ils proposent des améliorations aux règlements de service et formulent un avis sur toutes affaires relatives à leur territoire. Ils examinent également les comptes rendus annuels d'activités.

Le comité stratégique numérique

Il prépare la stratégie du développement numérique et rend compte de l'état d'avancement du plan devant la Commission départementale.

Réunion du comité territorial du Seignanx

LA VIE DU SYDEC EN 2022

9 Bureaux syndicaux

3 Comités syndicaux

18 Comités territoriaux Énergies
+ **15** Comités territoriaux Eau-Assainissement

146 décisions prises

143 délibérations prises en Bureau syndical

107 délibérations prises en Comité syndical

LES COMITÉS TERRITORIAUX

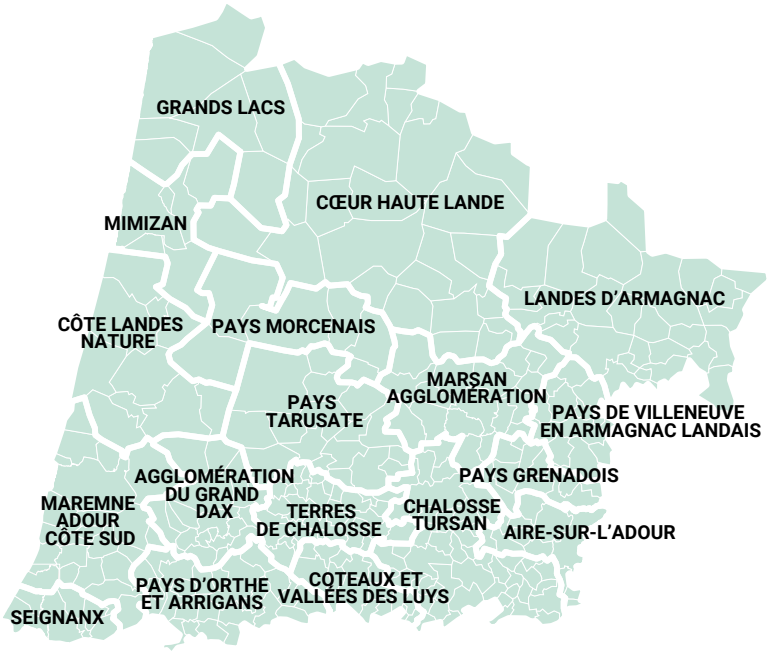

Découvrez l'identité des rapporteurs Eau et Assainissement qui se réunissent régulièrement lors des comités territoriaux (p. 16-17).

199
délégués titulaires
élus pour siéger en Commissions départementales

33
rapporteurs territoriaux

Les comités territoriaux du SYDEC rassemblent les représentants des communes adhérentes, des syndicats et des structures de coopération intercommunale.

QUI SONT LES 15 RAPPORTEURS EAU ET ASSAINISSEMENT ?

Désignés lors des comités territoriaux en début de mandat, les rapporteurs Eau et Assainissement animent les comités territoriaux et présentent aux délégués les affaires qui leur sont soumises. Ensemble, ils incarnent la voix des territoires. Chargés d'identifier les besoins des communes, ils participent à la prise de décision, tout en étant les garants de l'efficacité de l'action du SYDEC sur le terrain.

Julien Bazus
Communauté d'agglomération du Grand Dax
(Commune de Saint-Paul-lès-Dax)
COMITÉ TERRITORIAL AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX

Xavier Lagrave
Communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour
(Commune d'Aire-sur-l'Adour)
COMITÉ TERRITORIAL AIRE-SUR-L'ADOUR

Benoit Bancons
Commune de Coudures
COMITÉ TERRITORIAL CHALOSSE TURSAN

Jean-Marie Guilhemsans
Communauté de communes Cœur Haute Lande
(Commune de Belhade)
COMITÉ TERRITORIAL CŒUR HAUTE LANDE

Philippe Mouhel
Commune de Castets
COMITÉ TERRITORIAL CÔTE LANDES NATURE

Vincent Castagnède
Commune d'Ychoux
COMITÉ TERRITORIAL GRANDS LACS

Frédéric Duprat
Commune d'Arue
COMITÉ TERRITORIAL LANDES D'ARMAGNAC

Patrick Laclédère
Commune de Capbreton
COMITÉ TERRITORIAL MAREMNE ADOUR CÔTE SUD

Frédéric Carrère
Communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération (Commune de Campagne!
COMITÉ TERRITORIAL MARSAN AGGLOMÉRATION

Jean-Louis Dejean
Communauté de communes Pays de Villeneuve en Armagnac Landais (Commune de Hontanx)
COMITÉ TERRITORIAL VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS

Robert Bacheré
Commune de Cagnotte
COMITÉ TERRITORIAL PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Isabelle Cantegreil
Commune de Morcenx-la-Nouvelle
COMITÉ TERRITORIAL PAYS MORCENAIS

Jean-Marc Lespade
Communauté de communes du Seignanx (Commune de Tarnos)
COMITÉ TERRITORIAL SEIGNANX

Patrick Postis
Communauté de communes du Pays Tarusate (Commune de Lesgor)
COMITÉ TERRITORIAL PAYS TARUSATE

Sébastien Chagnaud
Commune de Saint-Jean-de-Lier
COMITÉ TERRITORIAL TERRES DE CHALOSSE

LE PÔLE EAU & ASSAINISSEMENT, ANCRÉ AU CŒUR DES TERRITOIRES

L'organisation fonctionnelle de la Direction Technique Eau et Assainissement repose sur différents services transversaux aux compétences bien établies.

DIRECTION TECHNIQUE EAU & ASSAINISSEMENT

Direction Technique Eau & Assainissement

Pour remplir sa mission, le pôle Eau & Assainissement peut compter sur 253 agents, répartis sur 7 sites différents :

Tarnos, Capbreton, Saint-Paul-lès-Dax, Tartas, Campet-et-Lamolère, Mont-de-Marsan et Roquefort.

Sous-Direction patrimoine et performance

- Gestion de la donnée, des indicateurs de performance
- Cartographie des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif (Système d'Information Géographique - SIG)
- Prélèvements et analyses dans le cadre de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement
- Innovations
- Expertise de la relation abonnés
- Supervision de l'activité SPANC

Sous-Direction programmation, etudes et achats

- Planification et programmation des investissements eau et assainissement
- Études générales et travaux
- Achats

Le service Travaux et Moyens généraux

Ce service regroupe tous les moyens humains et matériels mutualisés pour l'ensemble des services territoriaux.

- Supervision et automatisme
- Électromécanique et travaux sur ouvrages
- Caméra-tests - contrôle des points d'eau incendie (PEI)
- Hydrocurage
- Usine de compostage Thalie

Le service Financier et la Régie

Ce service support prépare les budgets des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif et suit leur exécution financière.

La régie de recettes et d'avances encaisse les factures d'eau et d'assainissement.

11 agents

4 services territoriaux

Ces centres de proximité quadrillent le département pour être au plus près du terrain et des abonnés.

- Surveillance, entretien des réseaux d'eau potable et de collecte des eaux usées
- Exploitation des stations d'épuration
- Suivi des travaux neufs
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Gestion des abonnés : relève des compteurs, facturation et interventions
- Contrôle des installations d'assainissement non-collectifs

Service Ressource en eau

- Production d'eau potable
- Protection de la ressource en eau

La Pôle Eau & Assainissement lors des 85 ans du SYDEC

FORMER ET ACCOMPAGNER LES AGENTS DANS LEURS MISSIONS

Au sein du service RH, une vraie politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) se structure. Une stratégie, des outils et des ressources au service des agents du SYDEC.

Jusqu'à 2022, une liste des postes des agents existait uniquement avec la formation sécurité (habilitation…), mais avec l'absence notoire des fonctions supports. Le service Ressources Humaines et le Service Général ont souhaité établir un référentiel des métiers et des compétences au sein du SYDEC, afin de les rendre plus visibles et donc accessibles.
Ce référentiel recense les 125 métiers du SYDEC, en incluant pour chacun les formations et compétences requises, ainsi que le parcours souhaité.

Plusieurs objectifs sont fixés dans cette démarche :

- favoriser la mobilité interne, ajuster les emplois, motiver les agents en valorisant leurs compétences et en leur proposant un parcours professionnel spécifique
- optimiser le processus de recrutement mais aussi la planification budgétaire au regard des formations requises,
- permettre d'homogénéiser les postes,
- Mettre en avant notre marque employeur face aux évolutions cohérentes des métiers.

Ce répertoire répond également au souhait de transparence entre tous les agents. Il leur offre les outils pour devenir acteur de leur carrière, pour pérenniser et fidéliser les collaborateurs. Le référentiel sera accompagné d'un plan de communication dédié tout au long du déploiement de la GPEC.

Former les encadrants à l'entretien individuel

Depuis plus de 2 ans, une formation management est proposée aux cadres supérieurs et encadrants de proximité, afin de leur fournir les clés d'un entretien individuel réussi.

La formation a été proposée à 57 encadrants. Ceux-ci n'ont suivi la formation qu'après avoir réalisé, l'année précédente, des entretiens sans l'appui de cet accompagnement. Un exercice formateur, qui se réalise dans un cadre bienveillant, afin de rendre plus efficace la formation la seconde année, riche des expériences vécues et des retours.

En parallèle, des coachings individuels de deux heures en début et en fin d'année sont proposés à l'encadrement supérieur. Un moment privilégié pour exprimer ses réussites mais également ses difficultés et trouver des solutions. 23 agents ont déjà bénéficié de ce temps d'échange.

Faire face à l'agressivité des usagers

Deux typologies de formation ont été conçues afin de répondre à des problématiques d'agressivité et d'incivilité des usagers, auxquelles sont de plus en plus souvent confrontés les agents du SYDEC.

Une première formation, sous la forme d'un atelier d'une demi-journée avec le personnel de terrain dans les différents centres, a permis d'identifier les postures à tenir selon les différentes situations. Depuis la fin de l'année 2022, 118 agents ont été formés sur 4 centres.

Une formation de plus longue durée, sur 2 jours, a été mise en place pour le personnel d'accueil du SYDEC. Elle offre, au-delà des postures, des clés pour faire face à ces situations agressives, malheureusement de plus en plus récurrentes.

Retours sur les formations Management

Laurent Civel
Directeur Général des Services

Prendre soin des gens, prendre soin de nos agents

« Avec la formatrice, nous avons réussi à construire un programme qui allie à la fois sens et méthode : une boîte à outils pour l'ensemble des managers, en fidélité avec les valeurs du Sydec que nous partageons et que nous portons. Cette dualité nous a ainsi permis de concevoir une formation unanimement appréciée.

Pour ma part, j'ai pu constater avec surprise que, si les circonstances peuvent se révéler particulières, le terreau de la matière humaine reste le même pour tous. Nos points communs abrasent nos différences. Ces clés de compréhension et d'appréhension permettent d'adapter une méthode à chaque situation, même s'il n'existe pas de scénario unique et chimiquement pur.

Cette démarche de formation au long cours vise à accompagner l'ensemble des responsables, du cadre supérieur au manager de proximité. Elle renforce les liens entre les encadrants, quelles que soient leur position hiérarchique et leur direction de rattachement. Nous sortons dès lors du travail en silo qui nous menace tous pour des relations transverses, face à des problématiques managériales souvent communes. Ce programme s'inscrit ainsi dans une volonté chère au SYDEC : on souhaite prendre soin des gens, on prend soin des agents. »

#boîte à outil #sens #se projeter #créer du lien

Denis Liadouze
Chef de secteur à Capbreton

« Au départ, je n'étais pas intéressé par ce programme car j'avais déjà rempli la fonction d'encadrant dans mes expériences précédentes, en entreprise et en club. Mais finalement, cette formation m'a appris une méthode de travail et m'a transmis des outils qui me permettent d'exercer mon métier plus efficacement. Désormais, durant l'année, je favorise davantage les entretiens que je prépare en amont, afin de débloquer et de résoudre les situations de tension. De plus, être formé avec des collègues que l'on ne côtoie pas souvent aide à renforcer les liens et à réaliser que l'on n'est pas seul à faire face à ces challenges de manager. »

#méthode #organisation #préparation amont

Formation de coaching individuel donnée par Maylis Mège de la société Skillab à Patricia Januszkiewicz, cheffe du service Ressource en Eau

UNE RÉGLEMENTATION DE L'EAU POTABLE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Au fil de l'évolution des connaissances scientifiques sur les substances chimiques présentes dans l'eau et de leurs impacts sur la santé et l'environnement, les réglementations européennes et nationales changent. Ces modifications imposent au SYDEC d'adapter ses process et pratiques. La résilience est là encore une priorité.

Certains forages du SYDEC (au niveau des communes de Saint-Gein, Pujo-le-Plan, Gaillères, Aire-sur-l'Adour, Créon, Saint-Julien d'Armagnac, champ captant d'Angresse, Saint-Lon-les-Mines, Lourquen, Saint-Cricq-du-Gave, Mouscardès) sont impactés par la présence de métabolites de pesticides, à des taux imposant jusqu'à maintenant des mesures curatives. En effet, dès 2018, pour les sites les plus problématiques, un traitement sur filtres à charbon actif en grain a été mis en place engendrant un coût d'investissement et d'exploitation important.
Le 30 septembre 2022, un avis émis par l'ANSES a déclaré que l'ESA métachlore, un métabolite présent dans 20 forages du SYDEC à des taux dépassant alors le niveau réglementaire de 0,1 µg/l, n'était plus classé comme substance pertinente pour les EDCH (Eaux Destinées à la Consommation Humaine), et n'était donc plus considéré comme un pesticide. Dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'eau, la valeur indicative (nouveau terme de la directive remplaçant la notion de vigilance) est désormais de 0,9 µg/l. Il n'y a plus de valeur limite. Le SYDEC, par principe de précaution et vis-à-vis des consommateurs, a décidé de poursuivre le traitement des eaux brutes des stations déjà équipées de filtres à charbon, ainsi que l'accompagnement des agriculteurs sur les forages prioritaires de Pujo-Le-Plan et de Saint-Gein (cf. page 24).

Le Syndicat s'engage à aller au-delà de la réglementation en continuant de traiter ces eaux et analyser les concentrations en métabolites pour renforcer son autosurveillance.
Il anticipe ainsi un possible retour en arrière de ce classement de l'ESA métolachlore en substance non pertinente : si, dans le cadre de sa requalification au niveau européen, la molécule mère, le S-Métolachlore, venait à être considérée comme perturbateur endocrinien ; la pertinence de ses métabolites devrait de nouveau être réévaluée.

Lancement du PGSSE Démarrage de la phase 1 sur 3 unités de gestion pilotes

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) est une stratégie globale de gestion des risques pour assurer un approvisionnement continu en eau sans risque significatif pour la santé du consommateur.

Cette démarche, encadrée par l'Organisation Mondiale de la Santé et la Directive Européenne du 23 décembre 2020, a été retranscrite en droit français au travers de l'arrêté du 11 janvier 2023.
La date butoir de mise en place du PGSSE est fixée au 12 Juillet 2027 pour la partie captage.

Compte tenu de son périmètre étendu, le SYDEC a souhaité scinder cette démarche en deux phases :
Une première phase actuellement en cours, sous-traitée à un bureau d'études, consiste à établir le PGSSE sur trois Unités de Gestion (UGE) pilotes à savoir la zone Adour-Seignanx, le Sinel, et la zone Capbreton-Angresse. Ces unités de gestion sont représentatives des variétés de territoires (rural et urbain) et des problématiques de qualité d'eau (fer / THM / métabolites de pesticides) rencontrées à l'échelle du SYDEC.

La deuxième phase sera réalisée en interne et consistera à dupliquer l'ensemble de la démarche à l'ensemble du périmètre du SYDEC.

La première phase a donc débuté en juillet 2022 par la réunion du Comité de Pilotage ad hoc composé du SYDEC, de l'ARS,

LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR L'EAU POTABLE DU 16 DÉCEMBRE 2020

La Directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dite « Directive eau potable » a été transposée en droit français par une ordonnance législative du 22 décembre 2022 et plusieurs textes réglementaires dont certains sont applicables au 1er janvier 2023.

Il en ressort une réaffirmation de l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour tous, la révision de certains paramètres et des normes, l'information des usagers sur la qualité d'eau potable, une nouvelle approche fondée sur les risques avec la mise en place des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), et un renfort de la gestion et de la préservation de la ressource.

de la Direction départementale des territoires et de la mer des Landes, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental des Landes.

Au cours de l'automne, afin d'établir un diagnostic initial permettant d'identifier les dangers (détérioration de la qualité d'eau, rupture de la continuité de service, sécurité vis-à-vis des agents) et les bonnes pratiques, une visite de ces trois UGE pilotes a eu lieu en présence des exploitants (technicien traitement eau pour la production et chefs de secteurs et/ou fontainiers pour le réseau de distribution).

Dans un deuxième temps, des ateliers collaboratifs ont permis de réaliser l'évaluation des risques des installations (en fonction de la gravité et de la fréquence des dangers) et de déterminer les moyens de maitrise (en place ou à déployer). Cette étape doit dorénavant déboucher sur un plan d'actions priorisées à mener.

Basées sur une démarche d'amélioration continue, les étapes suivantes consistent à mesurer l'efficacité des actions mises en place, réviser et mettre à jour en permanence le PGSSE (en fonction de nouveaux dangers identifiés ou d'évènements survenus).

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du PGSSE, audit technique d'un ouvrage pour évaluer les risques.

UN PLAN D'ACTION AU SERVICE DE LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Le SYDEC exploite deux captages classés « prioritaires », suite à la Conférence Environnementale de 2015. Ces derniers présentent une qualité de l'eau dégradée due aux intrants agricoles (pesticides et nitrates). Pour répondre aux enjeux de préservation de la qualité de la ressource, et pour pouvoir continuer à exploiter ces forages, le SYDEC s'est engagé dans un Plan d'Action Territorial (PAT), qui définit les leviers pour restaurer la qualité de l'eau.

Les Aires d'Alimentation des deux Captages (AAC) de Pujo-le-Plan et Saint-Gein – correspondant aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltre ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau prélevée – ont été préalablement définies en 2018. Ont suivi deux années de diagnostic territorial des pressions ainsi que différentes phases de concertation afin de construire ce plan d'actions avec l'ensemble des acteurs du territoire.
Pour atteindre l'objectif de reconquête de la qualité des eaux, le PAT, aussi appelé Programme Re-Sources Arbouts-Pujo, s'appuie sur 5 grands axes de travail :

- Réduire la pression phytosanitaire sur la nappe
- Limiter les transferts de nitrates et améliorer la structure des sols
- Supprimer les risques de pollution ponctuelle
- Approfondir les connaissances techniques
- Partager et communiquer

Ces axes sont déclinés en actions à mettre en œuvre sur le terrain pour faire évoluer les pratiques agricoles. 40 agriculteurs sont concernés.

Ce Programme Re-Sources, financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Landes, a été lancé à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, le 22 mars 2021, pour une durée de 5 ans.

Le début de l'année 2022 a été consacré à des réunions de programmation annuelle des actions, basées sur les attentes et besoins des acteurs du territoire. Des journées collectives d'accompagnement ont été organisées tout au long de l'année avec les partenaires techniques agricoles, pour travailler sur différentes thématiques : le désherbage mécanique, les couverts végétaux, le développement de nouvelles cultures respectueuses de la qualité d'eau, etc.

Une convention d'expérimentation pour la mise en œuvre de techniques de désherbage mécanique, visant à diminuer au maximum le recours au désherbage chimique, a été reconduite en 2022. Ce sont 11 agriculteurs, représentant 20% de la surface agricole du périmètre des AAC, qui se sont engagés dans ce dispositif.

Le SYDEC a également candidaté et a été retenu pour que les deux AAC deviennent la zone d'étude du projet de recherche « TOPENSUZ » financé par deux Agences de l'Eau, Adour-Garonne et Rhin-Meuse. Ce projet a pour but d'étudier la dégradation des pesticides dans la zone saturée et non saturée du sol. Il débutera au premier trimestre 2023.

Visite de l'expérimentation de culture de chia

LA QUALITÉ DE L'EAU À CRÉON D'ARMAGNAC

Au regard de la présence de métabolites de pesticides, des filtres à charbon actif en grain ont été installés sur les trois forages de Créon d'Armagnac pour traiter l'eau et ainsi assurer la distribution d'une eau potable conforme, respectant les normes de limite qualité.

Sur ce secteur, en raison du débit de production des trois forages en simultané, on dénombre quatre filtres à charbon en grain, permettant chacun de traiter 80 m^3/h. Une surveillance mensuelle de la qualité de l'eau est réalisée, afin de suivre précisément l'évolution des concentrations en métabolites dans l'eau, et pouvoir ainsi anticiper le remplacement des filtres dès les premières traces de saturation.

AUX CÔTÉS DE « MAIN DANS LA MAIN AVEC L'AFRIQUE »

L'association humanitaire française « Main dans la main avec l'Afrique », créée en 2007, et qui intervient au Sénégal pour rendre possible l'accès à l'eau dans les zones rurales, est soutenue financièrement par le SYDEC depuis 2010. En quinze ans, plus de 107 km de canalisations ont été posés.
En 2022, afin de sécuriser l'approvisionnement en eau du village de Pofdy comptant 350 habitants ainsi que de nombreuses têtes de bétails, et situé au centre-ouest du pays, 3,2 km de réseau d'eau ont été réalisés.

L'association humanitaire et solidaire s'est donné pour mission la réalisation de projets d'adduction d'eau. Elle s'engage à faciliter la vie des populations sénégalaises et ainsi favoriser leur autogestion.
Le village de Pofdy, raccordé sur le château d'eau Darou Rahmane était en manque d'eau, conséquence d'un nombre important de nouveaux branchements sur le réseau amont. La pose de 3,2 km de canalisation permet dorénavant d'alimenter en eau potable de façon permanente et en quantité suffisante ce village.

Ce projet d'un montant de 20 950 € a bénéficié d'une aide du SYDEC à hauteur de 4 000 €.

La préparation du chantier

Avant chaque intervention, Mor Mbaye, plombier sénégalais et membre actif de l'association, qui était intervenu en présentiel lors de la Journée mondiale de l'Eau 2019 organisée par le SYDEC, coordonne les travaux. Le principe de l'association repose sur un engagement indispensable des locaux à chaque projet, afin de s'inscrire dans une démarche de durabilité et de transfert de savoir-faire.

Les travaux s'organisent avec l'OFOR (Organisme sénégalais de l'eau, en charge des forages ruraux). Convention et protocole sont établis et validés entre l'association et les instances locales.

La réalisation en novembre 2022

Après l'interruption des actions due à la crise sanitaire, une l'équipe de l'association a pu se rendre à Pofdy et rencontrer les bénéficiaires. Toujours bien accueillis par les villageois, les bénévoles de « Main dans la main avec l'Afrique » ont transmis leur expertise et les ont accompagnés pour la réalisation des travaux jusqu'à la mise en service de la nouvelle canalisation, le 25 novembre.

La mission a été remplie, l'or bleu coule pour la plus grande joie des populations !

Il est à souligner que l'accès à l'eau est contrôlé. Un compteur est posé en amont de chaque point de livraison. Une « fontainière » gère les horaires d'ouverture du robinet et comptabilise le volume d'eau consommée par famille (nombre de bassines de 10 litres). Un tarif social est alors appliqué. Cet argent est reversé au gestionnaire du réseau afin de subvenir aux frais de maintenance et d'approvisionnement du château d'eau. Comme le précise le député Cheick Seck également maire d'une communauté alimentée par l'association, « tout ce que rapporte l'eau est réinvesti pour l'eau » .
Les besoins sont encore énormes et une équipe repartira au mois de mars 2023.

Propos recueillis auprès de M. Labadie, responsable de l'association « Main dans la main avec l'Afrique »

La gestion quantitative de la ressource : un défi d'avenir

Au-delà des problématiques de qualité, l'eau est une ressource fortement impactée à la fois par le réchauffement climatique et par une forte pression démographique, notamment sur le littoral landais. Pour le SYDEC, c'est un réel défi quotidien durant l'été sur certains secteurs. Aussi, le Syndicat a engagé des démarches prospectives, dans un objectif de gestion préventive des volumes disponibles pour faire face aux besoins estivaux.

Afin d'anticiper au mieux la gestion de la qualité de l'eau prélevée, le pôle Eau & Assainissement s'appuie sur des outils de prévision quantitatifs en plus des surveillances qualitatives des ouvrages.
Depuis 2021, la surveillance est renforcée sur les forages sensibles et fortement sollicités – soit 16 forages sur 90 – grâce à l'outil Imageau. Cette surveillance aide à estimer la quantité d'eau disponible sur les 20 prochains jours en tenant compte des prévisions météorologiques. L'atout des nappes souterraines des Landes est qu'elles sont moins impactées par les hausses de température. La tension vient surtout de l'afflux touristique pendant l'été et des épisodes caniculaires, entraînant une forte demande en eau.

Le nouveau forage R14 bis réalisé cette année

Chaque année, une dizaine de forages sont diagnostiqués afin d'établir un constat de leur tubage, de la mesure de la productivité et de son évolution. Cet état des lieux est réalisé en moyenne tous les 10 ans pour chaque forage.

En parallèle, des travaux sont programmés pour créer des interconnexions permettant de sécuriser les secteurs les plus sensibles : entre la zone Pouillon et la zone Peyrehorade dès 2023, entre Onesse-Laharie et Morcenx-la-Nouvelle en 2026, et entre Mugron et Tartas, 11 kilomètres sont prévus pour 2027.

Un suivi concerté dans les Landes

Depuis 2021, le SYDEC participe à des comités sécheresse organisés par les services de la préfecture. Grâce au suivi quantitatif des nappes et des cours d'eau, ces comités sont destinés à anticiper les crises pour les besoins en eau potable, l'irrigation agricole et l'eau industrielle. L'objectif est d'agir préventivement pour éviter les arrêtés de restriction et décider des actions à mener avec l'ensemble des parties prenantes.

Les nappes souterraines dans les Landes

INTERVIEW

David Flandin

Hydrogéologue au Département des Landes

Quelles sont les caractéristiques géologiques des nappes phréatiques des Landes ?

Au sein des Landes, l'eau potable est quasi exclusivement issue de l'eau de nappes souterraines. Elle est donc prélevée par forage. Une chance pour le territoire qui dispose alors d'une eau d'une plus grande sécurité sanitaire et avec un volume d'eau plus important, car moins soumis à l'évaporation. Tous les points de production du SYDEC sont en captage, une spécificité landaise issue de la caractéristique géologique du massif aquitain. Toutefois, certains secteurs restent fragiles, car proches de la surface et donc plus surveillés en termes de qualité et de quantité. Au nord de l'Adour et de la Midouze, les nappes sont en profondeur ; au sud, la géologie est plus chahutée, créant ainsi pour l'Adour une nappe alluviale plus vulnérable.

Comment le département soutient-il le SYDEC dans sa préservation de la ressource ?

Pour les forages impactés par les métabolites de pesticides, le SYDEC réalise des études pour déterminer les Aires d'Alimentation de Captage (AAC). Ces dernières servent à identifier la provenance de l'eau d'un forage dans le but de cibler les actions et la sensibilisation. En 2022, a été définie l'AAC relative aux forages de Créon et de Saint-Julien-d'Armagnac. Le Département, en amont de cette AAC, est sollicité pour sa connaissance historique de chaque captage, qui permet de débuter l'étude sur un socle solide. De plus, le Département est cofinanceur de ce projet.

Quelle a été l'évolution des nappes en 2022 et quelles sont les perspectives ?

En 2022, avec des précipitations très insuffisantes à partir du mois de février, la recharge souterraine s'est arrêtée très tôt. Le niveau des nappes a alors baissé tout au long de l'année, en particulier pour les plus proches de la surface, donc du sud, avec à la clé de nombreuses restrictions pour les agriculteurs.

Dans une vision prospective à 10 ou 20 ans, les problèmes sur les nappes reposeront davantage sur la quantité que sur la qualité, et sur la nécessité d'investir dans des interconnexions (des maillages de réseau) ainsi que dans le renouvellement des forages, pour en préserver la qualité et la performance.

Enfin, le Département soutient financièrement la recherche de nouvelles nappes, pas ou peu exploitées à ce jour. Il entend ainsi investir pour faire face, au-delà de la sécheresse, aux grosses pressions foncières issues des zones touristiques.

Surveillance des nappes par mesure au piezzomètre

LES ÉNERGIES, UN ENJEU MAJEUR

Le pôle Énergies, une expertise de valeur aux côtés du pôle Eau & Assainissement

LE PÔLE ÉNERGIES, UNE EXPERTISE DE VALEUR AUX CÔTÉS DU PÔLE EAU & ASSAINISSEMENT

L'énergie électrique est un poste de dépenses important sur les budgets de l'eau et de l'assainissement. Dans le cadre de la maîtrise des coûts pour faire face à la forte augmentation tarifaire et de sa volonté d'investir sur la production d'énergie photovoltaïque, le pôle Eau & Assainissement est accompagné par le pôle Énergies afin de mettre en place les solutions les plus adaptées à chaque projet.

Des synergies entre directions techniques permettent, avec les expertises du pôle Énergies, d'optimiser l'usage et le coût de la ressource énergétique.

La production d'énergie par les panneaux photovoltaïques

Pour favoriser l'autoconsommation, le pôle Énergies équipe de centrales photovoltaïques un maximum de sites du SYDEC. Deux conditions doivent être remplies : que l'espace foncier le permette et que la capacité de la consommation locale soit suffisante.

L'objectif pour le SYDEC est de baisser le prix de la facture d'électricité et de réaliser une transition énergétique pour ses propres sites, avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le SYDEC accompagne les collectivités landaises dans leurs projets photovoltaïques depuis plus de treize ans. 50 installations photovoltaïques raccordées au réseau de distribution publique d'électricité ont ainsi vu le jour. Le Syndicat exploite quant à lui 17 centrales en biens propres, 12 en injection totale et 6 en autoconsommation partielle et injection du surplus pour 8 % de sa consommation totale.

Ces 67 installations photovoltaïques représentent une puissance de production de 4,6 MW, soit 0,5 % de la puissance photovoltaïque des Landes. Le SYDEC privilégie la production photovoltaïque en autoconsommation pour ses stations d'épuration et ses usines de production d'eau potable.

Depuis 2016, il a déjà installé six centrales pour de l'autoconsommation sur les stations d'épuration de Léon, Vielle-Saint-Girons, Saint-Julien-en-Born, Rion-des-Landes, sur l'usine d'eau potable de Ondres, et sur les nouveaux locaux de Tartas pour une puissance totale de 718 kWc*.

Quatre autres nouveaux projets sont envisagés, pour une mise en service entre 2023 et 2025 : les stations d'épuration de Parentis en Born et de Roquefort, l'usine d'eau potable de Créon d'Armagnac, et enfin l'usine de compostage Thalie.

Les résultats suivis confirment ainsi un taux d'autoconsommation moyen de 42 % de l'électricité produite (le surplus étant injecté sur le réseau), une couverture moyenne des consommations de 56 %, avec une économie financière annuelle sur ses factures de 40 %.

Hausse des coûts de l'énergie

Le pôle Énergies s'emploie à maîtriser au mieux la hausse des coûts, notamment grâce au marché groupé du Syndicat en Nouvelle-Aquitaine, qui lui permet de bénéficier de tarifs optimisés et de limiter l'augmentation.
Le budget énergies est ainsi passé de 3 à 6,2 millions d'euros en 2023. Sans cette politique de maîtrise de hausse des coûts, il aurait été multiplié par 4 ou 5.

Le SYDEC s'astreint également à la surveillance des 1 100 contrats de fourniture d'énergie qu'il gère, avec l'objectif d'optimiser leur calibrage au regard des besoins actuels.

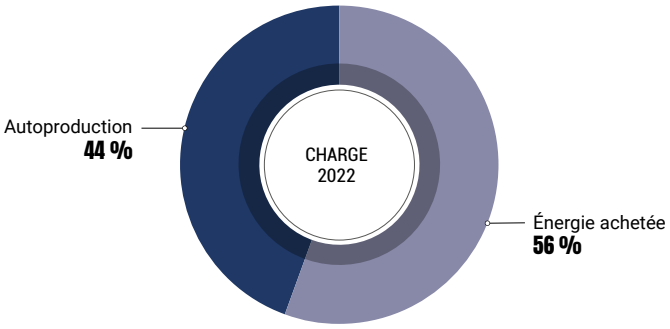

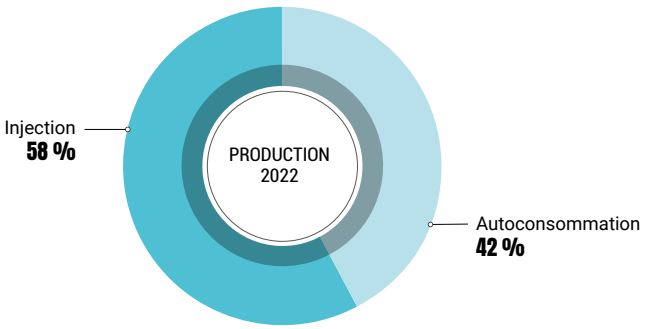

La sobriété énergétique au sein du SYDEC

Pour accompagner sa politique de maîtrise des coûts, le pôle Énergies mène une politique de sensibilisation, avec des formations aux mesures de sobriété énergétique et aux bonnes pratiques pour tous ses agents.

Le service Conseil Énergies a également mis en œuvre en interne des actions préventives et des écogestes, en cohérence avec son engagement dans la démarche Écowatt. Des mesures d'économie d'énergie ont d'abord été instaurées au siège de Mont-de-Marsan avec, par exemple, la coupure du chauffage au niveau de la verrière et des couloirs, ou celle de l'éclairage des parkings extérieurs de 21 h à 7 h. La température dans les bureaux a été, quant à elle, limitée à 20 °C. Enfin, si un agent travaillant habituellement en open-space se retrouve seul sur son lieu de travail, un bureau individuel est mis à sa disposition. Ces mesures ont permis d'économiser 25 % de la consommation énergétique du siège par rapport à l'hiver 2021-2022.

Par ailleurs, le SYDEC a réalisé des audits sur les bâtiments les plus énergivores des sièges de Mont-de-Marsan et de Saint-Paul-lès-Dax afin de déterminer les actions et les travaux à mettre en œuvre en matière de sobriété et d'économies d'énergie. Les autres bâtiments administratifs du SYDEC seront également analysés prochainement, avec les mêmes objectifs.

Actions préventives pour faire face au risque de délestage

Suite aux annonces du Gouvernement en fin d'année 2022 menaçant d'éventuelles coupures électriques, le pôle Eau & Assainissement a fait un état des lieux du niveau de sécurisation de ses sites. Doté déjà de 63 groupes électrogènes installés en poste fixe sur des ouvrages sensibles et de 10 groupes mobiles, le Syndicat a identifié 12 sites de production non équipés et qui pouvaient être sévèrement impactés en cas de coupure :

- 7 pour l'eau potable, car desservant toute une commune (par exemple à Solférino) ou un industriel gros consommateur ;
- 5 pour l'assainissement car présentant des risques de débordement chez l'usager.

Pour anticiper les délestages et assurer la continuité du service sur ces 12 sites vulnérables, le pôle Supervision et automatismes a installé temporairement sur ces derniers 8 des 10 groupes électrogènes mobiles (2 groupes ont été conservés pour des besoins de flexibilité). 4 groupes ont été loués pendant 2 mois et demi.

Par ailleurs, pour assurer l'entretien et la réparation de l'ensemble du parc de groupes électrogènes, un marché public a débuté au premier trimestre 2023.

Stratégie adoptée par le SYDEC face à l'augmentation du coût de l'énergie

Près de 25 gigawatts par an sont consommés sur les sites d'eau et d'assainissement. Face à l'augmentation des coûts, deux objectifs ont été fixés : réduire la facture d'électricité et réduire la consommation électrique.

À l'automne 2022, les différents services exploitation et le Service Travaux et Moyens Généraux ont conjointement défini des mesures pour atteindre les deux objectifs.

- Identification des principaux postes gourmands en énergie sur les ouvrages (l'aération représente 60 % de la consommation électrique d'une station d'épuration)
- Optimisation de l'automatisme pour favoriser le fonctionnement en heures creuses (par exemple : les centrifugeuses ont travaillé préférentiellement la nuit)
- Mise en place de variateur de fréquence/ variateur de vitesse
- Renouvellement des équipements par des équipements économes (moteurs haut rendement, installation de variateurs de fréquence…)
- Régulation de l'oxygène des bassins d'aération sur sonde redox
- Demande d'obtention d'aide CEE

D'autres actions visant à optimiser les consommations électriques seront mises en œuvre en 2023.

Le SYDEC a installé 63 groupes électrogènes fixes

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

7

LES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES INSTALLÉES SUR DES SITES DU PÔLE EAU & ASSAINISSEMENT

Depuis 2016, six centrales pour de l'autoconsommation sont installées sur quatre stations d'épuration, l'usine d'eau potable de Ondres et sur les nouveaux locaux de Tartas. Quatre autres nouveaux projets sont envisagés, pour une mise en service entre 2023 et 2025 : les stations d'épuration de Parentis-en-Born et de Roquefort, l'usine d'eau potable de Créon-d'Armagnac, et enfin une extension à l'usine de compostage Thalie.

STATION D'ÉPURATION DE LÉON

330 panneaux de 260 Wc – 1 000 m²

Installés sur 540 m² de terrain

Puissance totale 85,8 kWc – 103 MWh produits

40 % d'autoconsommation

59 % de couverture

15 k€ d'économie annuelle (56 %)

STATION D'ÉPURATION DE VIELLE-SAINT-GIRONS

440 panneaux de 260 Wc – 1 400 m²

Installés sur 722 m² de terrain

Puissance totale 114,4 kWc – 137 MWh produits

37 % d'autoconsommation

60 % de couverture

19 k€ d'économie annuelle (55 %)

STATION D'ÉPURATION DE SAINT-JULIEN-EN-BORN

440 panneaux de 260 Wc – 1 200 m²

Installés sur 722 m² de terrain

Puissance totale 114,4 kWc – 137 MWh produits

38 % d'autoconsommation

60 % de couverture

18 k€ d'économie annuelle (50 %)

STATION D'ÉPURATION DE RION-DES-LANDES

300 panneaux de 267 Wc – 1 400 m²

Installés sur 510 m² de terrain

Puissance totale 80 kWc – 96 MWh produits

54 % d'autoconsommation

44 % de couverture

9 k€ d'économie annuelle (30 %)

USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ONDRES

616 panneaux de 405 Wc – 1 000 m²

Installés sur 3 500 m² de terrain

Puissance totale 249,8 kWc – 300 MWh produits

95 % d'autoconsommation

33 % de couverture

45 k€ d'économie annuelle (35 %)

15 novembre 2022 : inauguration de la centrale photovoltaïque en autoconsommation

**Le Watt-crête (Wc) définit la puissance maximale de production photovoltaïque sous un ensoleillement standard de référence..*

LES BREBIS PÂTURENT SUR LES STATIONS D'ÉPURATION DU SYDEC

Dans une dynamique conforme aux engagements du SYDEC, Philippe Goncalves, Technicien Traitement Assainissement, a proposé en 2022 une nouvelle solution écologique d'entretien des espaces verts des stations d'épuration par le pâturage d'animaux : l'écopastoralisme.

TÉMOIGNAGE

Philippe Goncalves

Comment est née la démarche d'écopastoralisme et comment se définit-elle au sein du SYDEC ?

À son origine, le projet d'écopastoralisme répondait à un souhait d'identifier et de tester des solutions innovantes naturelles, en cohérence avec nos engagements. Ma rencontre avec deux bergers de l'est des Landes m'a permis d'affiner le projet et de co-construire cette nouvelle solution.

La technique d'écopastoralisme se définit par la mise en pâture de plusieurs brebis sur certaines stations de traitement des eaux usées. Leur rôle est d'assurer l'entretien des espaces verts et d'éviter l'usage des engins mécaniques.

La démarche, établie avec l'éleveur, intègre un encadrement complet des animaux dans l'objectif de favoriser une prestation efficace tout en préservant leur bien-être. Ainsi, le berger se rend régulièrement sur place pour s'assurer du bon état de santé des brebis et organiser leur répartition en fonction de la végétation disponible sur les sites.

Comment cette solution innovante a-t-elle été mise en place ?

En amont du projet, le SYDEC a confié aux deux bergers une tournée des sites potentiels pour déterminer les plus adaptés à la mise en pâture des brebis. La sélection s'est appuyée sur des critères tels que la végétation ou la sécurité des sites.

Dix petites stations d'épuration possédant de grandes de surfaces enherbées ont été choisies à l'est du département : Brocas, Pouydesseaux, Garein, Labrit, Losse, Losse ZA Gabardan, Vielle-Soubiran, Créon-d'Armagnac, Bourriot-Bergonce et Mauvezin-d'Armagnac.

Quelles sont les perspectives pour 2023 ?

Le bilan dressé en fin d'année 2022 avec l'exploitant en charge des stations choisies est positif, la démarche est donc reconduite en 2023. Pour cette deuxième année, l'objectif sera de valider les prestations et les processus, et de prospecter de nouveaux bergers pour étendre le projet à d'autres sites pertinents.

TÉMOIGNAGE BERGÈRE

Mme Vaucouloux

« Je suis ravie de ce partenariat et souhaite vivement que l'année 2023 permette d'exploiter pleinement le potentiel des sites identifiés. En démarrant plus tôt dans la saison et en réduisant les lieux d'intervention à 4 ou 5 au lieu de 7, l'écopastoralisme deviendra une excellente solution. En tant qu'éleveuse et avec des races de brebis adaptées, ce projet a pour moi tout son sens. »

TÉMOIGNAGE BERGER
M. Paquet

« Le site de Labrit est parfait pour les brebis, avec une végétation adaptée et une population locale ravie d'avoir à proximité ces animaux sympathiques, au lieu des nuisances du rotofil.
La station d'épuration de Brocas convient également malgré un problème de clôture régulièrement dégradée par les sangliers…
Une très bonne expérience à renouveler, en espérant que la sécheresse ne soit pas trop présente en 2023 car elle n'a malheureusement pas permis aux brebis de profiter pleinement de la végétation en 2022. »

Mieux connaître ses abonnés pour mieux les servir

Au cœur de sa démarche d'amélioration continue et socle de sa certification ISO 9001, le pôle Eau & Assainissement du SYDEC poursuit sa stratégie d'évaluation régulière des besoins de ses abonnés pour leur offrir une meilleure qualité de service.

Tout au long de l'année 2022, les enquêtes de satisfaction téléphonique auprès d'un panel d'usagers ayant contacté le SYDEC pour un problème ayant nécessité l'intervention sur le terrain d'un agent se sont poursuivies. L'analyse de la satisfaction client a permis de proposer de nouveaux services et de renforcer notamment l'accompagnement auprès des grands comptes.

L'analyse de la satisfaction client

Le SYDEC poursuit depuis 2011 sa collaboration avec un cabinet de sondage indépendant qui interroge, tous les trimestres, 50 abonnés ayant bénéficié de l'intervention du SYDEC après un problème technique (dégradation de la qualité d'eau, baisse de pression, dysfonctionnement d'un compteur…). Les résultats se maintiennent à des niveaux remarquablement élevés : 99,1 % des sondés se déclarent satisfaits de la qualité de service de l'intervention. Le SYDEC interroge également ses abonnés après leur raccordement au réseau d'eau potable et d'assainissement. Ce questionnaire, transmis par courrier et envoyé à 728 abonnés, présente un taux de retour de 34 % et un taux de satisfaction de 97 %.

Ce témoignage de satisfaction est motivant pour l'ensemble des agents de terrain. En effet, les retours positifs sur la ponctualité, la durée de l'intervention et l'attitude de l'agent prouvent, s'il en était besoin, qu'un niveau d'exigence élevé dans la relation client induit une perception très positive de la part des abonnés.

L'analyse de la typologie des abonnés

Une étude plus fine de la consommation d'eau selon la catégorie d'abonnés permet de déterminer leurs besoins. 107 000 abonnés ont bénéficié en 2022 des services du SYDEC, en assainissement, collectif ou non, et en distribution d'eau potable.

Répartition des consommations

91 % sont des particuliers, ils représentent **68 %** de consommation d'eau

6 % sont des professionnels, ils représentent **26 %** de consommation d'eau

3 % sont des communes et établissements publics, ils représentent **4 %** de consommation d'eau

L'étude permet également d'affiner la connaissance des gros consommateurs : peu nombreux, ils utilisent de gros volumes d'eau. Ainsi, 86 abonnés (soit 0,07 %) consomment 13 % du volume total d'eau des abonnés du SYDEC. L'enjeu pour le pôle Eau & Assainissement est d'instaurer un meilleur accompagnement de service pour ces grands comptes afin de répondre à leurs besoins spécifiques. En effet, ils peuvent avoir des attentes particulières (accès aux données de consommation, réception d'alerte, exigences élevées sur la qualité de l'eau, continuité de distribution, etc.) et des problématiques spécifiques (eaux usées polluantes, pointe de consommation, sécurisation, etc.).

Après une enquête de satisfaction après de ces clients importants à l'été 2022, le SYDEC envisage de faire une facturation au trimestre et de déployer la télérelève, ce qui leur permettrait de mieux appréhender les évolutions de leur consommation sur l'année.

Une communication directe, disponible et réactive

Le SYDEC a mis en service un nouveau numéro gratuit d'appel d'urgence, disponible 24 h/24 et 7 j/7. L'ancien numéro surtaxé 0 810 40 90 40 est dorénavant remplacé par le 05 58 512 512. Il permet aux abonnés, pour des demandes d'intervention urgente, d'être mis en liaison avec les agents d'astreinte.

La communication directe auprès des élus et des usagers a également été mise en œuvre en 2022, lors de la période de canicule. Une solution d'envoi instantané de messages en masse (mail, SMS,

message vocal), les abonnés ont reçu une information immédiate de sensibilisation. Face aux risques de restriction en eau, ces alertes les incitaient à réduire leur consommation pour les usages non essentiels tels que l'arrosage de jardin, le remplissage de piscine ou le lavage de voiture. Les plus gros consommateurs ont été prévenus des risques de pénurie et de coupure d'eau. Ces messages ont été renforcés par des informations disponibles sur le site internet.

Favoriser l'accès à l'eau pour tous

Depuis le 7 avril 2022, le SYDEC est partenaire de l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) sur un projet d'innovation sociale d'une durée de deux ans. Il s'agit d'expérimenter le logiciel TSMO®, outil de gestion de l'action publique et d'aide à la décision portant sur les politiques tarifaires de l'eau. En tant que partenaire-utilisateur en phase test de ce logiciel, le SYDEC s'engage à fournir à l'INRAE des données anonymes relatives aux services de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que des indicateurs territorialisés. Ces informations permettront de co-construire de nouveaux scénarios de prix et de simuler des politiques tarifaires. La contribution du Syndicat porte plus particulièrement sur le volet social de cette tarification. En effet, le périmètre de ce projet de recherche-action concerne les quatre communes (Saint-Paul -lès-Dax, Tarnos, Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx) pour lesquelles un tarif social est appliqué aux bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire.

Le SYDEC contribue également au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et au Fonds D'Aides Financières aux Familles (FDAFF). En 2022, le SYDEC a abondé au FDAFF à hauteur de 45 k€. Ce sont 279 abonnés du SYDEC qui ont ainsi pu obtenir la prise en charge de tout ou partie de leur facture d'eau ou d'assainissement collectif par ce fonds.

Des instances pour traiter les litiges

La conciliation est toujours en œuvre à travers la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux). Cette dernière peut être saisie pour résoudre un litige entre les abonnés et le SYDEC, avant de faire appel au service de la Médiation de l'eau. En 2022, 15 situations d'usagers ont été examinées par la CCSPL.

La mission du Médiateur de l'eau est de rechercher une solution en droit et en équité, afin de favoriser la résolution à l'amiable d'un éventuel différend entre un abonné du service public de l'eau et/ou de l'assainissement et son opérateur. Deux recours auprès du Médiateur en 2022 ont abouti à un avis constatant l'absence d'anomalie constitutive d'un litige avéré.

Accueil téléphonique à Tartas

LE SYDEC PRÉSENT AUPRÈS DES JEUNES

40. Le SYDEC s'investit auprès des jeunes générations
42. Concours vidéo pour la journée mondiale de l'eau
43. Des projets tutorés avec des étudiants

Animation dans les écoles pour la journée du patrimoine

LE SYDEC S'INVESTIT AUPRÈS DES JEUNES GÉNÉRATIONS

Depuis plusieurs années et dans le cadre de ses actions pédagogiques en faveur du public scolaire, le pôle communication du SYDEC se mobilise pour transmettre ses connaissances aux écoliers des CM1 et CM2. Une mission en cohérence avec les engagements sociétaux du SYDEC.

Journées européennes du patrimoine 2022 : visite du château d'eau d'Albine

Les Journées européennes du patrimoine sont une manifestation annuelle, organisée sur tout le territoire français, qui permet au grand public de découvrir de nombreux ouvrages qui ne lui sont pas accessibles le reste de l'année.

Lors de l'édition 2022, le SYDEC a eu le plaisir d'organiser, une animation destinée aux élèves de CM1 et CM2 de l'école primaire G. Larrieu de Saint-Paul-lès-Dax.

Cette animation s'est déroulée en deux parties. D'abord en classe, les élèves ont découvert le cycle de l'eau dans la ville et les grandes étapes de la production d'eau. Un film leur a été projeté, accompagné d'un temps d'échange, de réflexion et de jeux autour de la mallette pédagogique Gaspido.

Ensuite, les élèves et leur enseignante se sont rendus à 200 mètres de leur école, au pied du château d'eau Albine, où les attendait Stéphane Ancizar, technicien traitement eau du SYDEC. Celui-ci leur a expliqué plus en détail le fonctionnement d'un château d'eau et a répondu à leurs nombreuses questions.

Les élèves étaient ravis de découvrir l'intérieur du château d'eau et surtout, de mieux comprendre son rôle : « Comment l'eau est-elle distribuée au sein de la ville depuis le réservoir jusqu'au robinet de leur habitation ? » Les écoliers étaient surpris d'apprendre que le réseau de canalisation de Saint-Paul-lès-Dax mesurait plus de 140 km, soit la distance Dax-Bordeaux… Communiquer, imager, vulgariser : un bel exercice d'adaptation pour Stéphane Ancizar et un moment privilégié pour transmettre des connaissances sur l'eau et sa bonne gestion aux jeunes générations.

UN CHÂTEAU D'EAU, COMMENT ÇA MARCHE ?

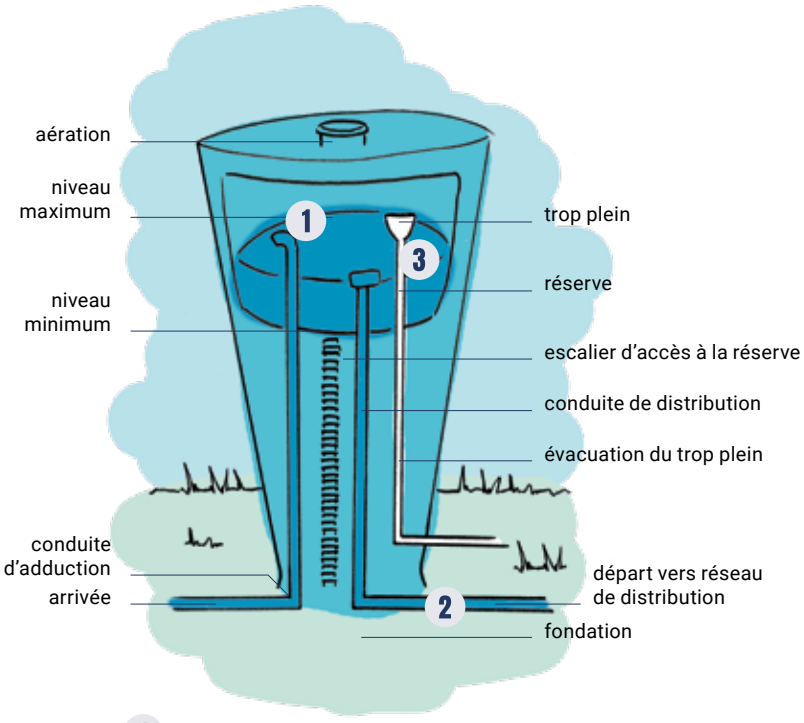

1 Alimentation
2 Distribution
3 Trop plein

Visite d'un château d'eau

Un programme pédagogique sur le cycle de l'eau

Tout au long de l'année, et à la demande du corps enseignant, l'équipe du SYDEC présentent à des classes de CM1 et CM2 un programme sur le thème du « cycle de l'eau dans la nature et dans la ville ». Ces interventions pédagogiques gratuites d'une demi-journée comptent également des moments d'instruction civique comme la définition d'une collectivité territoriale et la présentation des écogestes en lien avec la préservation de la ressource.

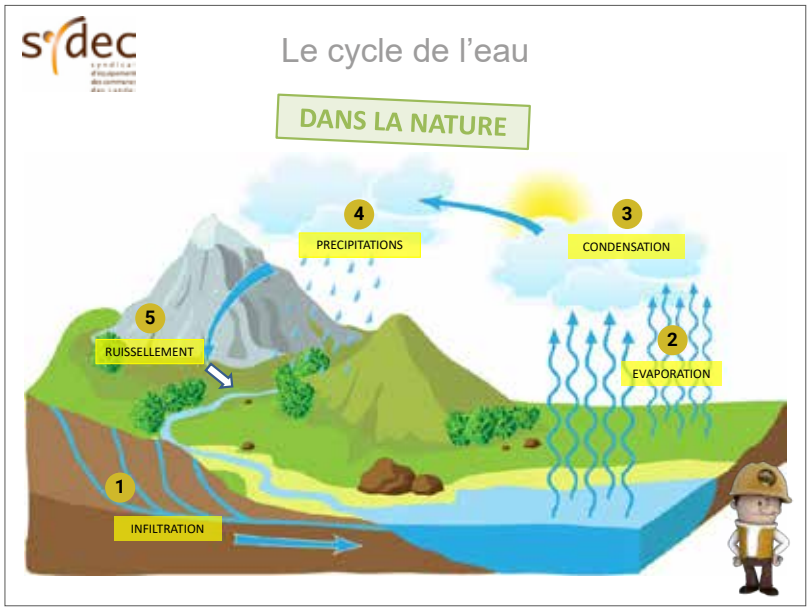

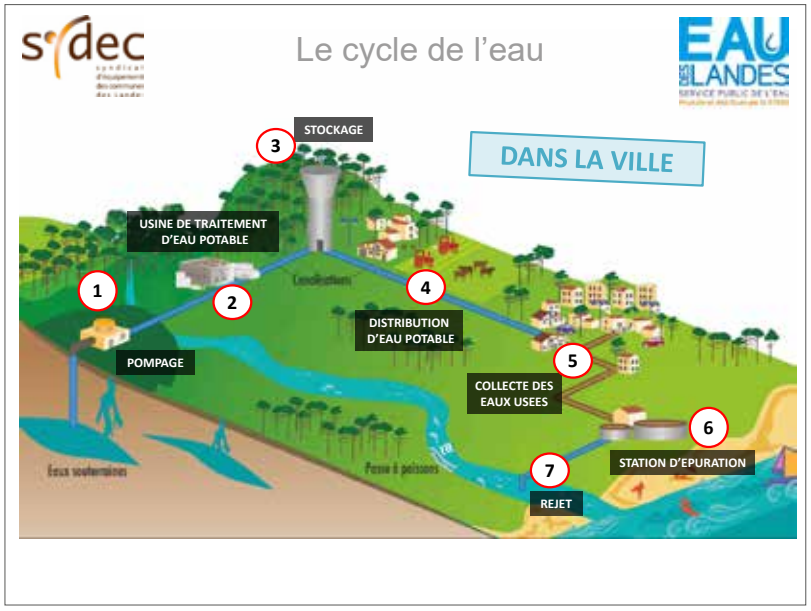

Deux catégories de vidéos pédagogiques sont en accès libre sur le site Internet du SYDEC :

- Le cycle de l'eau potable et de l'eau usée
- Les écogestes pour protéger l'eau et la nature

Renseignements et inscriptions auprès du pôle communication

communication@sydec40.fr

Tél. : 05 58 85 87 75

CONCOURS VIDÉO POUR LA JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU : UNE MINUTE POUR INCITER LES CONSOMMATEURS AUX ÉCONOMIES D'EAU

Dans la continuité de sa politique de sensibilisation à la préservation de la ressource eau et au regard des enjeux du développement durable, le SYDEC a lancé pour la Journée mondiale de l'eau 2023, avec le soutien du pôle Sciences de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) des Landes, un concours vidéo auprès des classes de CM1 et CM2 des communes adhérentes.

Après une sécheresse estivale particulièrement intense, la France a subi une sécheresse hivernale record et les nappes phréatiques peinent à se recharger. Pourtant, l'eau est une ressource indispensable à la vie humaine et à la sauvegarde des écosystèmes. Face à ce constat inquiétant, il devient urgent de modifier notre relation aux ressources en eau.

Les règles du concours

À travers la réalisation d'une vidéo d'une minute sur les économies d'eau, les enjeux sont multiples :

- Inviter les écoliers à réfléchir sur l'impact de leurs gestes quotidiens sur l'eau, et sur l'urgence d'adopter de nouvelles pratiques de consommation plus respectueuses de l'environnement ;
- Les inciter à adopter une approche active ;
- Promouvoir un comportement écoresponsable vis-à-vis de la préservation de l'eau, et plus largement de l'environnement.

Le jury, composé des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et d'élus, a été particulièrement séduit par la qualité et la créativité des productions audiovisuelles des classes de CM1 et CM2 des écoles de :

Retrouvez les productions des classes lauréates :

- 1. Soorts-Hossegor
- 2. Liposthey
- 3. Saint-Aubin

Lors de la remise des prix le 21 mars 2023, Jean-Louis Pedeuboy, président du SYDEC, accompagné de Christophe Vignaud, maire de Soorts-Hossegor, et de Michel Poujoux, maire de Liposthey, a félicité l'ensemble des vidéastes et comédiens en herbe pour leur talent et leur forte implication en faveur de la protection de cette ressource si précieuse.

Durant toute la semaine du 20 mars dédiée à l'eau, des animations scolaires sur les enjeux du développement durable et la préservation de la ressource ont eu lieu dans les écoles du département.

DES PROJETS TUTORÉS AVEC DES ÉTUDIANTS

Partenaire depuis 2007 des BTS Électrotechnique de Bayonne et Aire-sur-l'Adour, le SYDEC accompagne les étudiants en leur proposant un à trois projets par an. Ces projets participent à l'apprentissage des élèves en situation réelle et à leur découverte du monde professionnel.

Les projets proposés aux étudiants en collaboration avec leurs enseignants (Pierre Duten à Bayonne et Lionel Gaüzère à Aire-sur-l'Adour) sont l'occasion pour eux de concrétiser leurs savoirs théoriques et pratiques sur des équipements du SYDEC, de tester de nouveaux matériaux et de nouvelles technologies. L'équipe du pôle Supervision et automatisme est en support des élèves, elle les accompagne en leur déléguant la réalisation des études et des travaux.

Le projet 2022

Destinés à surveiller à distance les différents sites du SYDEC, des automates de télégestion sont installés. Le projet de l'année 2022 a consisté à piloter un poste de relevage des eaux usées avec un automate de télégestion équipé d'un programme spécialement développé pour être compatible au réseau fibré de la supervision. Les postes de relevage de Saint-Michel d'Escalus et Magescq peuvent dorénavant être suivis depuis la salle de contrôle du Syndicat, en analysant les temps de fonctionnement et d'arrêt, les pannes, le débit pompé…

Les élèves ont été chargés de concevoir, étudier, dimensionner, équiper, câbler et programmer l'armoire électrique gérant le système de pompage.

Dans le secteur de l'électromécanique où le recrutement est particulièrement tendu, ces partenariats avec la formation supérieure sont un très bon levier pour faire connaître le SYDEC, créer du lien et donner envie aux étudiants de rejoindre les équipes à la sortie de leur cursus.

La salle de supervision du SYDEC à Tartas

Un patrimoine immobilier modernisé qui concoure à l'amélioration du service public

La politique du patrimoine immobilier de la Direction Technique de l'Eau repose sur la volonté des élus de disposer de centres d'exploitation répartis sur le département des Landes au plus près des abonnés et des collectivités membres afin d'offrir un service public de proximité et de qualité.

Cinq centres d'exploitation ont ainsi été créés au fur et à mesure des adhésions des collectivités à la compétence Eau et Assainissement. Ils permettent d'être au plus proche des territoires.
Ainsi, chaque centre d'exploitation gère les abonnés de son territoire avec un accueil téléphonique dédié et un espace pour l'accueil physique. Il regroupe également tous les moyens techniques et humains nécessaires à l'exploitation quotidienne des services de l'eau et de l'assainissement (réalisation des branchements, contrôle de la conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif, maîtrise d'œuvre des travaux d'investissement, etc.).

Àl'issue de ce mandat, l'ensemble des centres d'exploitation auront été modernisés afin d'accueillir le public dans de meilleures conditions et d'améliorer les conditions de travail des agents.
Pour cela un budget global d'environ 6 M€ sera consacré à ces investissements.

SERVICE TERRITORIAL SUD-ADOUR

CENTRE D'EXPLOITATION DE CAPBRETON

Le centre d'exploitation de Capbreton a été créé en 2015, à l'occasion de l'adhésion de la commune au Syndicat. En 2022, Seignosse et Soorts-Hossegor ont rejoint le SYDEC. Ce centre va donc évoluer pour faire face aux besoins nouveaux. La phase d'étude de cet agrandissement se déroule en 2023 et les travaux sont planifiés en 2024/2025.

78 avenue du Maréchal Foch
CS 10029
40 130 Capbreton
Téléphone : 05 58 42 02 00

CENTRE D'EXPLOITATION DE TARNOS

Le second centre d'exploitation de Sud Adour, Tarnos, est localisé sur le site de la station d'épuration depuis 2018. Il a pour fonction d'accueillir le public et d'être un lieu de travail de proximité pour les agents.

Rue de la Grande Baye
40 220 Tarnos
Téléphone : 05 58 42 02 00

SERVICE TERRITORIAL CENTRE
CENTRE D'EXPLOITATION DE TARTAS

La construction du centre d'exploitation de Tartas a été achevée en 2022 et les agents ont intégré les locaux en 2023. Ce tout nouveau centre, moderne, spacieux, lumineux, accueille le service territorial Centre et le service Travaux et moyens généraux. Il est, de façon exclusive, équipé d'une salle de supervision des ouvrages d'eau et d'assainissement. Des panneaux photovoltaïques ont été installés pour permettre une autoconsommation énergétique.

8, rue de la Ferme de Junca
40 400 Tartas
Téléphone : 05 58 73 80 35

SIÈGE DU SYDEC
À MONT-DE-MARSAN

Le siège du SYDEC abrite la Direction Technique du pôle Eau & Assainissement, les Finances, la Régie et les services supports.

55 rue Martin Luther King
CS 70627
40000 Mont-de-Marsan
Téléphone : 05 58 85 71 71

SERVICE TERRITORIAL OUEST
CENTRE D'EXPLOITATION DE SAINT-PAUL-LÈS-DAX

Le centre d'exploitation de Saint-Paul-lès-Dax a été réhabilité en 2020, au départ du service Éclairage Public, transféré sur un autre site avenue Bernard Palissy.

469 avenue des Lacs
40 990 Saint-Paul-lès-Dax
Téléphone : 05 58 91 31 14

SERVICE TERRITORIAL EST
CENTRE D'EXPLOITATION DE ROQUEFORT

Le centre territorial de Roquefort va bénéficier en 2024 de travaux pour offrir des conditions de travail optimales aux agents et un espace d'accueil amélioré pour les abonnés.

158 avenue Gaston Lescouzères
40 120 Roquefort
Téléphone : 05 58 45 75 75

TRAVAUX SPÉCIAUX : POSE DE RÉSEAU EN ENCORBELLEMENT SOUS UN PONT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CORDISTES

À l'automne 2022, afin de répondre aux contraintes de circulation et de sécurité actuelles, le Conseil Départemental des Landes a procédé à la destruction et à la reconstruction du pont de l'Arribère à Sorde-l'Abbaye.

Cette destruction, même provisoire, avait des conséquences importantes sur l'alimentation en eau de la commune car le réseau d'eau potable traversait ce pont.
Il était nécessaire de trouver un autre tracé pour alimenter Sorde-l'Abbaye depuis Peyrehorade.
Dans un même temps, la station d'épuration existante sur Sorde-l'Abbaye était devenue obsolète et la question de son renouvellement se posait. La décision de transférer les eaux usées vers le réseau d'assainissement de Peyrehorade a été actée.
Le SYDEC a d'abord dû étudier la faisabilité d'un nouveau tracé par la route départementale 29, pour maintenir la continuité de service en eau potable sur la commune depuis Peyrehorade. L'enjeu était de traverser le gave de Pau au niveau du pont de la Coudette. Dans ce cas de figure, et en raison des résultats d'une étude géotechnique, il n'était pas possible d'utiliser la technologie d'un forage dirigé pour joindre les deux rives du Gave.

Une seconde technique a été alors validée : le passage des canalisations sous le pont de la Coudette en encorbellement.

Destruction de la station d'épuration de Sorde-l'Abbaye

La problématique de l'assainissement

La station d'épuration de Sorde-l'Abbaye était classée non conforme depuis 2018 et devait à ce titre être réhabilitée. Cependant, sa situation en plein bourg sur un site classé rendait la situation complexe. Le raccordement des eaux usées de Sorde-l'Abbaye à la station de Peyrehorade par une conduite de refoulement de 4 km s'est imposé comme la solution la plus économique et la moins invasive. La charge supplémentaire sur la station de Peyrehorade (5 % d'augmentation) était parfaitement acceptable.
Un nouveau poste de refoulement a été créé en lieu et place de l'ancienne station de Sorde-l'Abbaye ainsi qu'un poste intermédiaire en amont du pont du Gave permettant de transférer les effluents jusqu'à Peyrehorade. Le SYDEC s'est également attaché à remettre dans son état naturel ce lieu dans le respect du patrimoine classé « Monuments historiques ».

La mise en service de la nouvelle conduite d'assainissement a été opérée avec succès en septembre 2022.

La technique d'encorbellement

Point d'orgue de ce chantier d'envergure : le passage des deux canalisations en encorbellement sous le pont de la Coudette.
La fermeture de la circulation au niveau du pont étant impossible, une entreprise de cordistes est intervenue pour mener à bien cette délicate opération réalisée conformément aux prescriptions de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Landes (UDAP).

Bilan des opérations : un seul et même chantier pour les deux réseaux, c'est à la fois un gain économique (une différence de coût de 30 % par rapport à la construction d'une nouvelle station d'épuration) et un gain de temps, en particulier sur les dossiers environnementaux.

Montant global des travaux

1 420 000 €HT
financés ainsi :

411 770 €
par l'Agence de l'eau Adour-Garonne

221 244 €
par le Conseil Départemental des Landes

786 986 €
par le SYDEC

1. *Les cordistes s'équipent*

2. *Une cordiste enjambe le pont pour se mettre en place*

3. *Trois cordistes en train de poser la canalisation sous le pont*

4. *Un cordiste tient une canalisation pour qu'une collègue puisse la fixer*

5. *Zoom sur les canalisations d'eau potable et d'assainissement en place*

6. *Les canalisations sont posées, les travaux sont terminés*

UN RACCORDEMENT EN EAU, EN TRAVERSANT L'ADOUR

Comment sécuriser la distribution en eau potable entre les deux rives de la ville d'Aire-sur-l'Adour ? Le SYDEC a su relever ce défi en réalisant un forage dirigé. Découvrons les étapes de ce chantier ambitieux.

Sortie de la tête de forage du «Tir pilote »

Séparée en deux par la traversée de la rivière Adour en plein cœur de la ville, la distribution en eau potable de part et d'autre de la commune d'Aire-sur-l'Adour est assurée par une conduite positionnée en encorbellement du pont de l'Adour. Cette dernière étant l'unique moyen d'approvisionnement de l'eau vers le nord de la ville, le SYDEC a souhaité sécuriser l'alimentation en eau de ses habitants.
Eu égard aux difficultés d'obtention des autorisations de travaux pour la pose d'une deuxième canalisation en encorbellement des ouvrages, la solution alternative du forage dirigé a été déployée. Cette technique, correspondant à une méthode de travaux sans tranchée, a été privilégiée pour permettre la pose sous le lit de l'Adour d'une conduite de 315 mm de diamètre extérieur et de 125 mètres de long.

Des études en amont poussées

La préparation du chantier a débuté par la réalisation d'études géotechniques. Ces sondages ont permis d'identifier les différents types de sols, leur nature et leurs contraintes. Les résultats des études ont donné au foreur une orientation de la méthode de franchissement à mettre en place, du type de matériel à utiliser et l'ont également aidé à déterminer la trajectoire optimale du forage.

À l'issue de cette phase préparatoire, un premier passage dit « Tir pilote » de faible diamètre a été effectué sous le cours d'eau. La réalisation du tir pilote de 140 mm de diamètre commandé par une tête de forage directrice, a validé la faisabilité du forage dirigé et sa fonction de guide pour la suite des opérations.

La réalisation menée avec succès

Une fois le tir pilote réalisé et validé, une série d'alésages entre la fosse d'entrée et la fosse de sortie du forage a été effectuée. Les trois alésages successifs de 250, 350 et enfin 480 mm ont permis d'atteindre le diamètre final nécessaire au passage de la canalisation, et d'en extraire au fur et à mesure les déblais de forage.

Lors du dernier alésage, la canalisation en PEHD, sous forme de barres de 12 m préalablement soudées entre elles in situ, a été accrochée à la tête de forage arrivée dans le puits de sortie pour être tirée vers le puits d'entrée. L'opération s'est révélée rapide, puisque chacun des alésages a représenté une journée de travail et le déploiement de la nouvelle conduite sous le lit de l'Adour n'a pas dépassé l'heure.

À la suite des essais de pression réalisés sur la nouvelle canalisation, les travaux de raccordement vers le réseau existant d'adduction d'eau potable ont été exécutés en tranchée ouverte.

L'ensemble de ces travaux finalisés en décembre 2022, nécessitant pour partie l'emploi d'une technique particulière, a coûté 330 k€.

LE SYDEC RÉALISE DES TRAVAUX SPÉCIAUX POUR L'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DE SES INFRASTRUCTURES

Au regard de l'évolution du patrimoine du service public de l'eau potable au fil du temps et des impératifs de modernisation et de réhabilitation, le SYDEC investit et déploie de nouvelles méthodes pour assurer une distribution d'une eau de qualité.

Réhabilitation du château d'eau de Laluque en centre bourg

Ce réservoir vétuste et doté d'un équipement obsolète était dégradé et présentait des problèmes d'étanchéité. Au vu de cet état des lieux, le SYDEC a décidé de le réhabiliter intégralement, les travaux se décomposant ainsi :

- Ravalement de la façade
- Étanchéité de la toiture et de la cuve
- Remplacement des conduites intérieures, des équipements et de l'armoire électrique
- Remise en état des menuiseries
- Mise aux normes de sécurité

Ces travaux de rénovation ont été entièrement financés par le SYDEC pour un montant total de 390 k€ HT.

Le château d'eau se situant au centre de la commune, à côté d'un lotissement, la réhabilitation a nécessité la mise en place d'un échafaudage de protection, pour prévenir les chutes d'outils ou de crépi. Des opérations de communication ont été réalisées avec les élus et les abonnés tout au long de la phase de travaux. Durant les quatre mois de travaux, pour ne pas impacter la distribution d'eau aux usagers, une bâche souple a été installée afin d'assurer la fonction de réserve d'eau.

Nouvelle méthode de nettoyage à Saint-Vincent-de-Paul

Depuis quelques temps, le SYDEC recensait un nombre élevé de réclamation pour eau turbide sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul. Cette coloration provient de l'accumulation de fer naturellement présent dans l'eau. Des vitesses d'écoulement faibles de l'eau dans la canalisation favorisent un phénomène de dépôt de particules. Lors d'à-coups hydrauliques, ces dépôts se remettent en suspension et colorent l'eau.

Afin de fournir une eau de qualité à ses abonnés, le SYDEC a opté pour une technique de nettoyage des conduites nommée eau/air/eau. Cette méthode écologique et économique permet à court terme de diminuer les purges sur le réseau mais également d'éviter à moyen terme des travaux de remplacement des canalisations. Cette technique a déjà été éprouvée sur la commune d'Ondres.

La première étape de cette méthode a consisté à sectoriser la zone à traiter et à localiser des points d'accès au réseau (poteau incendie, purges…). L'entreprise de travaux a vidé la conduite et un mélange air/eau insufflé à l'intérieur a permis de décoller les impuretés. Une mesure de turbidité de l'eau en bout de réseau a été réalisée. Enfin, la canalisation nettoyée a été désinfectée avant sa remise en service. La coupure d'eau n'a duré qu'une seule journée et a concerné environ 150 abonnés qui avaient en amont été prévenus de ces travaux.

Le montant de cette opération s'est élevé à 21 k€ HT pour 8 km de réseaux nettoyés.

Le château d'eau de Laluque réhabilité

ONESSE-LAHARIE ET LALUQUE, LES DEUX NOUVELLES STATIONS D'ÉPURATION

En 2022, deux nouvelles stations d'épuration des eaux usées (STEP) ont été réhabilitées (mises en service début 2023), avec deux configurations techniques différentes. L'ensemble est financé par le SYDEC, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le Département des Landes.

Onesse-Laharie, une nouvelle STEP implantée sur un site différent

Les travaux, débutés en mars 2022, se sont achevés au mois de janvier 2023 par la mise en service de la station. L'ancienne STEP datait de 1977. Devenue vétuste, elle devait être reconstruite, modernisée et agrandie pour tenir compte de l'évolution démographique. La parcelle ne pouvant pas accueillir une plus grande station, la construction de la nouvelle STEP a été décidée sur un lieu situé à quelques kilomètres et éloigné des habitations.
Afin d'assurer le transfert des eaux usées entre l'ancien ouvrage et le nouveau, un poste de relevage a été installé.

Cette STEP, d'une capacité de 1 300 équivalents-habitants, fonctionne selon le procédé de boue activée. Cette technique biologique d'épuration des eaux est très répandue. Les eaux usées sont traitées par des bactéries oxygénées dans un bassin brassé. Puis, le mélange eau/boues est séparé dans un clarificateur : les eaux traitées rejoignent le ruisseau Harencin tandis que les boues partent en valorisation sur l'usine de compostage Thalie.

Le territoire d'Onesse comprend une zone Natura 2000 sur un de ses ruisseaux, ce qui impose des normes de rejet contraignantes. Une notice d'incidence a ainsi été rédigée dans le cadre du dossier « Loi sur l'eau ».

Montant global des travaux

1 655 000 €HT
financés ainsi :

- **526 780 €** par l'Agence de l'eau Adour-Garonne
- **242 880 €** par le Conseil Départemental des Landes
- **885 340 €** par le SYDEC

LALUQUE, UNE NOUVELLE STEP SUR LE SITE EXISTANT

La commune de Laluque s'étant fortement développée ces dernières années, il a été décidé de construire, sur la même parcelle, une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 1 500 équivalents-habitants. L'ambition était de conserver un maximum d'ouvrages existants et d'assurer la continuité du traitement des eaux usées pendant les travaux. Les contraintes principales de ce chantier ont donc été la gestion de l'espace avec les entreprises intervenantes afin de garantir la sécurité de leur personnel, ainsi que celle des équipes du SYDEC qui continuaient à exploiter la step. La mise en service du nouvel ouvrage a été réalisée en mars 2023.

Montant global des travaux

985 000 €HT

financés ainsi :

- **515 608 €** par l'Agence de l'eau Adour-Garonne
- **164 250 €** par le Conseil Départemental des Landes
- **305 142 €** par le SYDEC

LES PANORAMAS

54. Eau potable - Les chiffres clés
56. Eau potable - Le compte administratif
58. Assainissement collectif - Les chiffres clés
60. Assainissement collectif - Le compte administratif
62. Assainissement non collectif - Les chiffres clés
63. Assainissement non collectif - Le compte administratif
64. Les indicateurs de l'eau potable
66. Les indicateurs de l'assainissement
68. La facture de l'eau et de l'assainissement 120 m^3
70. Les tarifs 2023 par commune

LES CHIFFRES 2022 DE L'EAU POTABLE

PÉRIMÈTRE EN RÉGIE

Prélèvement
17 301 733 m³

Production
16 740 470 m³

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

COLLECTE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET VALORISATION DES BOUES

Exportation
3 469 188 m³

Importation
2 221 154 m³

Distribution
15 492 436 m³

Consommation
12 477 474 m³

Facturation abonnés
11 749 086 m³

Patrimoine

Production d'eau

98 forages exploités
26 usines de traitement
145 réservoirs
(53 880 m³ de stockage)

Réseau de distribution

6 170 km de réseau

Performance

84,1 % de rendement de réseau
1,339 m³/km/j d'indice linéaire de pertes en réseau

Investissements

6,7 M€ d'investissement
100 km de réseau renouvelé en 5 ans, dont 25,2 km en 2022
38,7 km de réseau neuf (extension) en 5 ans, dont 8,3 km en 2022

Qualité / Prix

Qualité

100 % de conformité bactériologique
98,6 % de conformité physico-chimique

Prix moyen de l'eau potable en 2023

1,521 € HT/m³
(redevance SYDEC)
0,415 € HT/m³
(redevances Agence de l'eau)
2,042 € TTC/m³

Abonnés

157 communes desservies
106 538 abonnés
- **91 %** de particuliers
- **3 %** de communaux et établissements publics
- **6 %** de professionnels

17,3 abonnés/km de réseau
82 m³/an consommés en moyenne par foyer

1 115 branchements neufs
11 039 interventions chez les abonnés
99,1 % de taux de satisfaction

Nouvelles adhésions 2022

- Seignosse (DSP)
- Soorts-Hossegor (DSP)

Reprises de l'exploitation en régie 2022

- Belhade
- Mano
- Moustey
- Saugnac-et-Muret

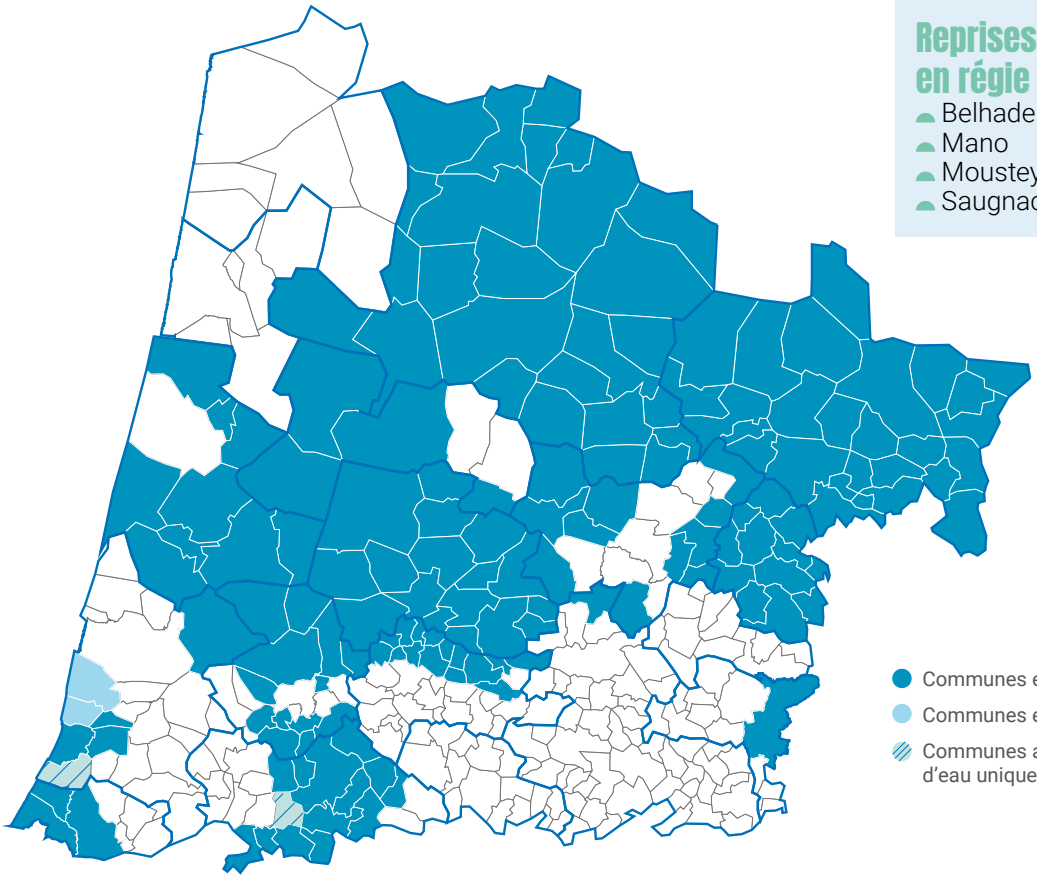

EAU POTABLE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le résultat 2022 est en progression par rapport à 2021 pour s'établir à 4 M€. Le niveau d'investissement en 2022 est analogue à la moyenne des 5 dernières années. Pas de recours à l'emprunt en 2022 et une capacité de désendettement faible (1 an et 4 mois) qui traduit une bonne solvabilité du budget.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	26 200 551
Charges à caractère général	6 687 841
Masse salariale	6 163 259
Charges de gestion	1 371 565
Charges financières	232 434
Taxes et redevances	6 315 550
Charges exceptionnelles	165 005
Dotations pour dépréciation créances	315 000
Dotations aux amortissements	4 949 896
Autres dépenses d'ordre	0

Recettes	30 243 092
Ventes d'eau	16 634 541
Ventes en gros	1 180 402
Autres produits	2 213 013
Taxes et redevances	6 808 435
Recettes exceptionnelles	785 257
Reprise sur provisions créances clients	223 537
Amortissement des subventions	1 051 949
Autres recettes d'ordre	1 345 958
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	**4 042 541**

Résultat de fonctionnement + de 4 M€

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES

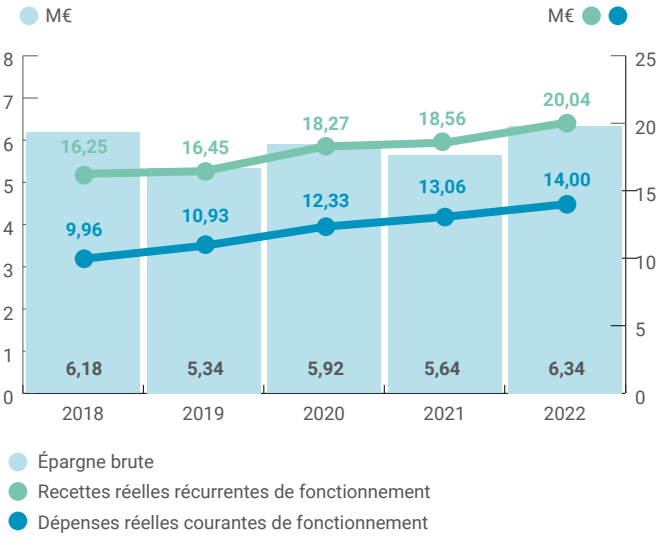

INVESTISSEMENT

Dépenses	10 694 999
Remboursement capital des emprunts	1 354 742
Remboursement OCLT	0
Equipements	258 930
Déficit transféré	0
Travaux	6 650 723
Autres dépenses	32 698
Amortissement des subventions	1 051 949
Autres dépenses d'ordre	1 345 958
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	**21 900**

Recettes	10 673 099
Emprunt	0
Emprunt de consolidation	0
Subventions	323 378
Excédent transféré	483 259
Contributions des communes	0
Autres financements	14 378
Affectation en réserves du résultat	3 034 847
Excédent reporté	1 867 340
Amortissement des immobilisations	4 949 896
Autres recettes d'ordre	0

Solde d'investissement de 0 M€

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

33,3 M€ de travaux mandatés en 5 ans.
En 2022, 6,7 M€ de travaux et 0,26 M€ d'équipements.

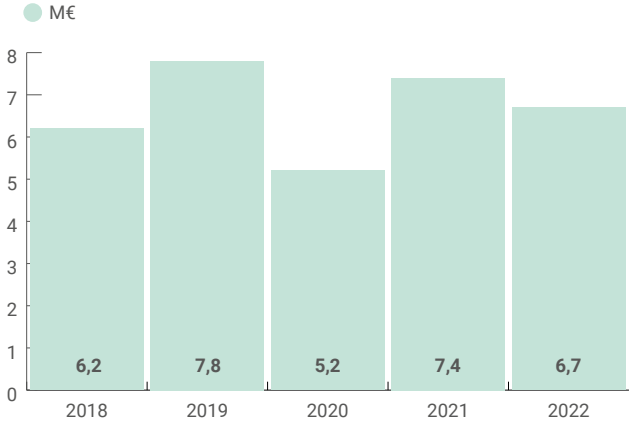

REMBOURSEMENT DE LA DETTE

L'encours serait remboursable au moyen de 1 an et 4 mois d'épargne brute.
Ce budget affiche donc une bonne solvabilité.
Ce ratio est très inférieur à la cible fixée par le SYDEC de 5 ans.

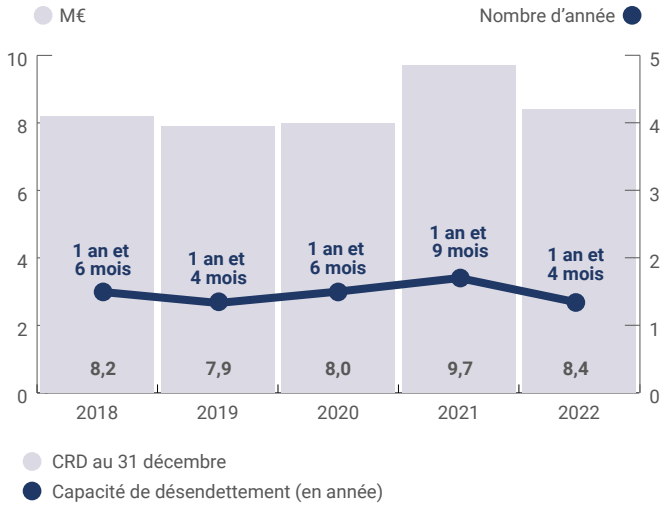

LES CHIFFRES 2022 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PÉRIMÈTRE EN RÉGIE

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

COLLECTE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET VALORISATION DES BOUES

121 SYSTÈMES DE COLLECTE

612 POSTES DE RELEVAGE

108 STATIONS D'ÉPURATION
dont 27 stations comprises entre 2 000 et 10 000 EH
et 6 stations > 10 000 EH

Capacité de traitement des stations d'épuration

322 460 EH*

Volume traité

STEP > 2 000 EH
9 330 873 M³

* EH : équivalent habitants

Patrimoine

Réseau de collecte

1 534 km de réseau

Valorisation des boues

Usine de compostage (Thalie)

14 853 t de boues traitées

12 180 t de déchets verts incorporés

10 675 t de compost normalisé produites

Investissement

7,8 M€ de travaux

26,7 km de réseau renouvelé sur 5 ans dont 6,2 km en 2022

50 km de réseau neuf (extension) sur 5 ans dont 15,1 km en 2022

Qualité / Prix

Qualité

99,4 % de conformité sur step ≥ 2 000 EH

95,9 % de conformité sur step < 2 000 EH

Abonnés

120 communes desservies

76 643 abonnés

50 abonnés/km de réseau

733 branchements neufs

1 827 interventions chez les abonnés

99,1 % de taux de satisfaction

Prix moyen de l'assainissement collectif en 2023

2,184 € HT/m³
(redevance SYDEC)

0,250 € HT/m³
(redevance Agence de l'eau)

2,678 € TTC/m³

Prix moyen de l'eau assainie en 2023

3,661 € HT/m³
(redevance SYDEC)

0,665 € HT/m³
(redevances Agence de l'eau)

4,674 € TTC/m³

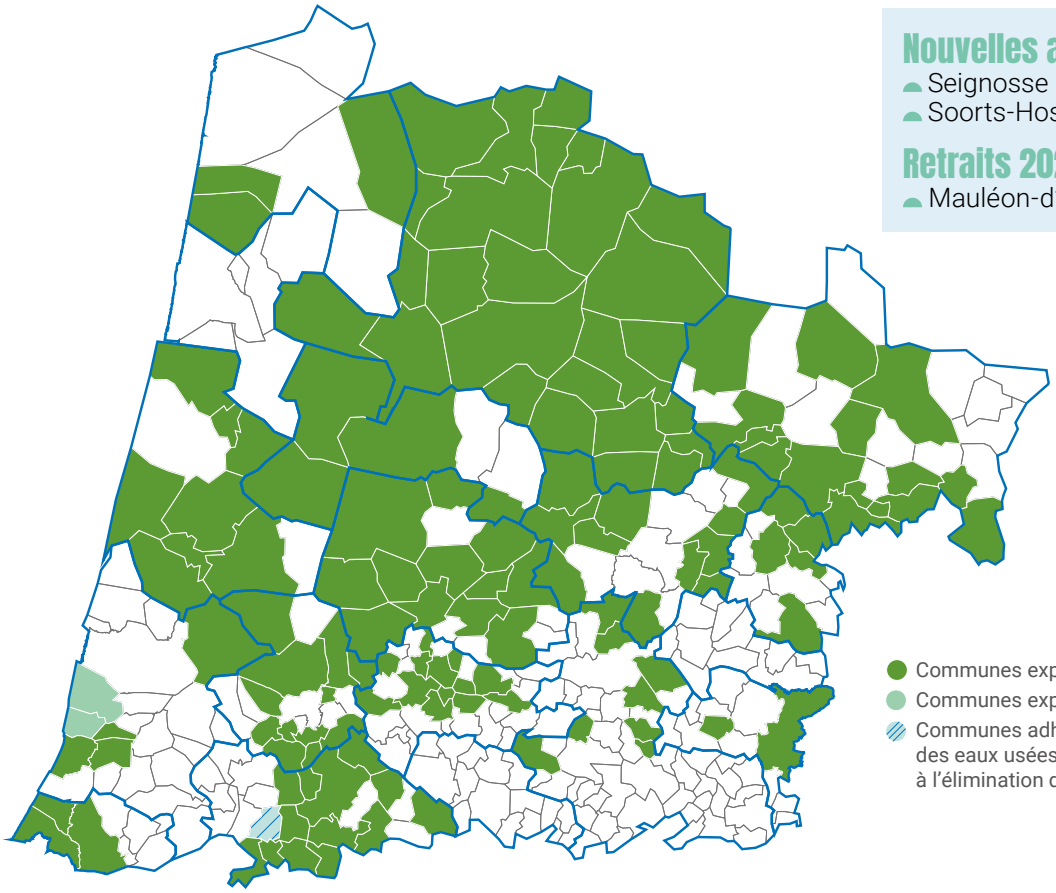

Nouvelles adhésions 2022

- Seignosse (DSP)
- Soorts-Hossegor (DSP)

Retraits 2022

- Mauléon-d'Armagnac

- Communes exploitées en régie
- Communes exploitées en DSP
- Communes adhérentes au traitement des eaux usées et à l'élimination des boues

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le résultat de 2022 est en progression par rapport à 2021, pour s'établir à 3,7 M€. L'investissement 2022 se situe à la moyenne des 5 dernières années (11,7 M€).
La capacité de désendettement reste au niveau de 2021 (4 ans et 3 mois).

FONCTIONNEMENT

Dépenses	22 880 895
Dépenses d'exploitation	6 213 027
Masse salariale	4 423 557
Charges de gestion	1 555 346
Charges financières	1 056 948
Taxes et redevances reversées	171 857
Dépenses exceptionnelles	205 036
Dotation pour dépréciation créances	330 000
Dotations aux amortissements	8 922 908
Autres dépenses d'ordre	2 216
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	3 661 847

Recettes	26 542 743
Redevances aux usagers	16 132 294
PFAC	2 181 047
Autres produits	3 043 035
Subventions d'exploitation	911 597
Taxes et redevances collectées	171 857
Recettes exceptionnelles	782 105
Reprise/prov pour créances douteuses	284 144
Amortissement des subventions	2 306 986
Autres recettes d'ordre	729 678

Résultat de fonctionnement de 3,7 M€

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES

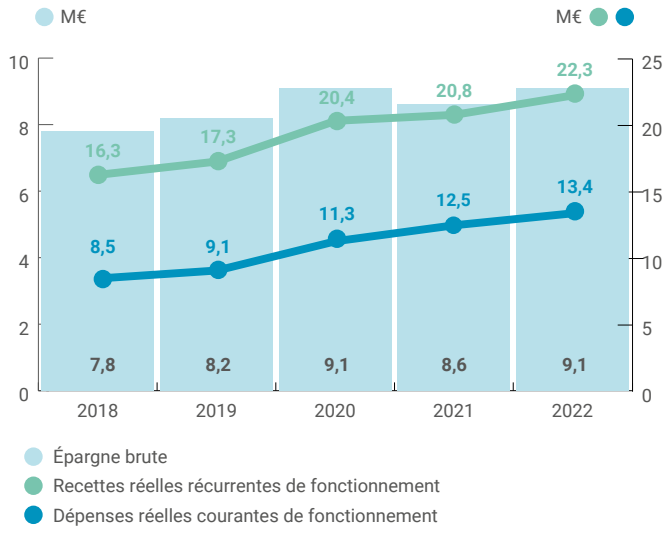

Solde d'investissement de 3,7 M€

INVESTISSEMENT

Dépenses	20 281 535
Remboursement capital des emprunts	4 217 040
Remboursement OCLT	0
Équipements	1 237 169
Bâtiments	2 565 595
Travaux	7 713 998
Opérations pour compte de tiers	0
Autres dépenses	199 213
Amortissement des subventions	2 306 986
Autres dépenses d'ordre	2 041 534
SOLDE D'INVESTISSEMENT	3 720 071

Recettes	24 001 606
Emprunt	4 000 000
Emprunt de consolidation	0
Subventions	2 858 332
Contributions des communes	378 291
Autres financements	1 231 195
Opérations pour compte de tiers	0
Affectation en réserves du résultat	5 296 809
Amortissements des immobilisations	8 922 908
Autres recettes d'ordre	1 314 073

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

58,9 M€ sur 5 ans. ***En 2022 : 7,8 M€ de travaux, 1,3 M€ d'équipements, 2,6 M€ de bâtiments***

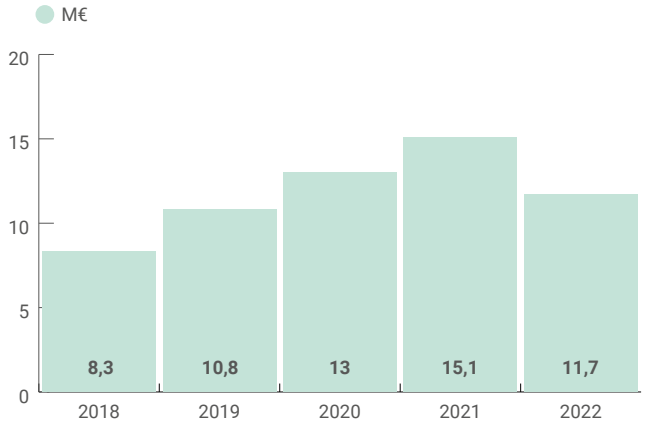

REMBOURSEMENT DE LA DETTE

La dette serait remboursable en 4 ans et 3 mois d'épargne brute. Ce ratio est inférieur à la cible fixée par le SYDEC de 7 ans.

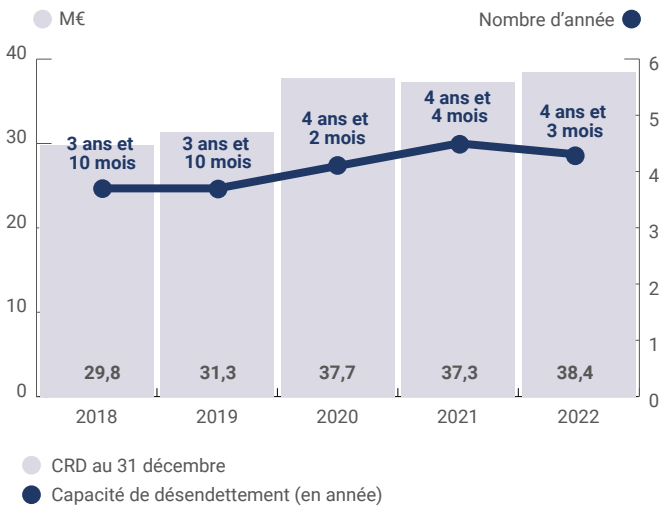

LES CHIFFRES 2022 DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

215 COMMUNES ADHÉRENTES

37 591 INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL SUR LE TERRITOIRE

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

COLLECTE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET VALORISATION DES BOUES

Contrôles

736 de conception

713 de réalisation

3 130 périodiques de bon fonctionnement

914 de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière

Conformités

96,2 % d'installations neuves conformes

23,6 % d'installations conformes dans le cadre d'une vente immobilière

Prix des contrôles pour les installations ≤ 20 EH

Contrôle de bon fonctionnement
70 € HT
tous les 10 ans

Contrôle de conception / réalisation
300 € HT

Contrôle dans le cadre d'une vente immobilièret
200 € HT

*conformité évaluée selon les exigeances de l'arrêté du 27 avril 2012

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Malgré un résultat d'exercice déficitaire en 2022, ce budget se clôture avec un excédent global de fonctionnement de 725 k€, soit un montant supérieur à une année de recettes.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	701 068
Charges à caractère général	8 895
Charges de personnel	507 047
Charges de gestion	72 985
Charges financières	0
Dépenses exceptionnelles	3 255
Dotation pour créances douteuses	75 000
Dotations aux amortissements	33 887

Recettes	656 384
Redevances des contrôles	623 719
Autres produits	9 715
Subventions de l'agence de l'eau	0
Autres produits de gestion courante	0
Produits exceptionnels	400
Amortissement des subventions	22 551
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	**-44 684**

Résultat de fonctionnement de -45 k€

INVESTISSEMENT

Dépenses	169 043
Équipements	2 028
Zonages	48 242
Autres dépenses	0
Déficit reporté	96 222
Amortissement des subventions	22 551
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	**-29 205**

Recettes	139 838
Subventions	105 951
Autres financements	0
Affectation en réserves du résultat	0
Amortissement des immobilisations	33 887

Solde d'investissement de -26 k€

Avec l'excédent reporté de 2021, ce budget se clôture avec un excédent de fonctionnement de + 725 k€.

ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

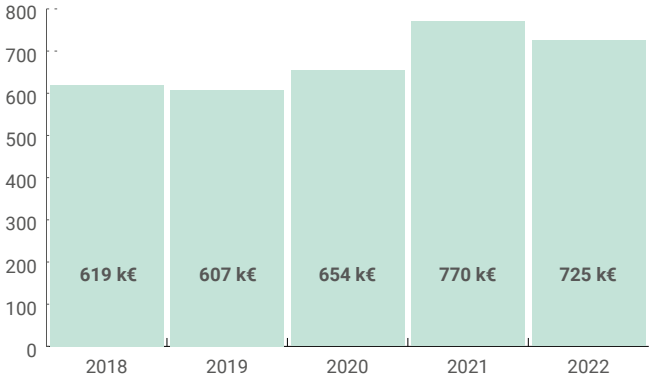

LES INDICATEURS DE L'EAU POTABLE

Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0) : **181 678 habitants**

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0) : **2,042 €TTC/m³**

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0) : **1 jour**

Indicateurs de performance

	Objectif SYDEC	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Qualité des eaux (P101.1-P102-1)	Taux de conformité des prélèvements bactériologiques avec un maximum d'une non-conformité par UGE[1] et par an : **99 %** Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques avec un maximum d'une non-conformité par UGE[1] et par an : **98 %**	Nombres de prélèvements bactériologiques 765 dont 763 conformes soit un taux de 99,6 % Nombres de prélèvements physico-chimiques : 820 dont 799 conformes soit un taux de 96,1 %	Nombre de prélèvements bactériologiques : 811 dont 811 conformes, soit un taux de 100 % Nombre de prélèvements physico-chimiques : 854 dont 850 conformes soit un taux de 99,9 %	Nombre de prélèvements bactériologiques : 821 dont 821 conformes, soit un taux de **100 %** ☺ Nombre de prélèvements physico-chimiques : 876 dont 860 conformes, soit un taux de **98,6 %** ☺ (1 non conformité à Benesse-Maremne, à la zone Angresse-Capbreton et à la zone Adour-Seignanx, 7 à Onesse-Laharie, et 6 au Sinel)
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2B)	**> 85 points**	87 points	97 points	**97 points** ☺
Rendement du réseau de distribution (P104.3)	**> 80 % en moyenne**	84,2 %	84,1 %	**84,1 %** ☺ Volume consommé autorisé : 12 477 474 m³ Volume produit : 16 740 470 m³ Volume importé : 2 221 154 m³ Volume exporté : 3 469 188 m³
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	**< 2,000 m³/km/jour**	1,395 m³/km/jour	1,405 m³/km/jour	**1,405 m³/km/jour** ☺ Volume mis en distribution : 15 492 436 m³ Volume comptabilisé ramené sur 12 mois : 12 328 207 m³ Réseau : 6 170 km
Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)	**< 1,700 m³/km/jour**	1,343 m³/km/jour	1,331 m³/km/jour	**1,339 m³/km/jour** ☺ Volume mis en distribution : 15 492 436 m³ Volume consommé autorisé : 12 477 474 m³ Réseau : 6 170 km

	Objectif SYDEC	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	**> 0,30%**	0,28 % Longueur renouvelée en 2020 : 23,874 km	0,29 % Longueur renouvelée en 2021 : 15,082 km	**0,32 %** ☺ Longueur renouvelée en 2022 : 25,153 km Longueur totale renouvelée sur les 5 dernières années : 99,993 km Longueur totale du réseau : 6 170 km
Indice d'avancement de la ressource en eau (P108.3)	**> 80 %**	80 %	80 %	**80 %** ☺
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P109.0)	**Non défini**	0,002 €/m³	0,002 €/m³	**0,002 €/m³** (26,3 k€ versés au Conseil Départemental dans le cadre du FDAFF)
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)	**< 10 pour 1 000 abonnés**	9,4 pour 1 000 abonnés	6,0 pour 1 000 abonnés	**5,5 pour 1 000 abonnés** ☺ Nombre de coupures d'eau non programmées : 581
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1)	**99 % dans les 24 h**	99,3 %	99,6 %	**99,6 %** ☺ Nombre d'ouvertures : 9 395 Nombre d'ouvertures avec délai respecté : 9 349
Durée d'extinction de la dette du SYDEC (P153.2)	**< 5 ans**	1 an et 4 mois	1 an et 9 mois	**1 an et 4 mois** ☺
Taux des impayés sur factures de l'année précédente (P154.0)	**5 % à 3 mois** **2 % à 1 an**	Non calculé pour 2020	8,1 % à 3 mois 5,5 % à 1 an	**8,5 % à 3 mois** **4,2 % à 1 an** ☹
Taux de réclamations écrites (P155.1)	**< 3 pour 1 000 abonnés**	0,91 pour 1 000 abonnés	1,10 pour 1 000 abonnés	**0,91 pour 1 000 abonnés** ☺ Nombre de réclamations écrites : 97

LES INDICATEURS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0) : **132 767 habitants**

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) : **30**

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) : **2 036 Tonnes de Matières Sèches (TMS)**

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D204.0) : **2,678 €TTC/m³**

Indicateurs de performance

	Objectif SYDEC	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées **(P201.1)**	**100 %**	99,2 %	99,4 %	**99,4 %** ☺ Nombre d'abonnés potentiels qui appartiennent à une zone d'assainissement collectif : 77 144
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale **(P202.2B)**	**> 75 points**	79 points	89 points	**91 points** ☺
Conformité de la collecte en % **(P203.3)**	**100 %**	100 %	98,58 %	**98,75 %** ☹
Conformité des équipements d'épuration en % **(P204.3)**	**100 %**	100 %	100 %	**100 %** ☺
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration en % **(P205.3)**	**100 %**	98,4 %	97,7 %	**90,0 %** ☹ (Non conformité pour les stations d'épuration de Gastes et de Saint-Paul-lès-Dax)
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation en % **(P206.3)**	**100 %**	100 %	100 %	**100 %** ☺
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité **(P207.0)**	**Non défini**	0,002 €/m³	0,003 €/m³	**0,003 €/m³** (18,8 k€ versés au Conseil Départemental dans le cadre du FDAFF)
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers en ‰ **(P251.1)**	**0 pour 1 000 habitants desservis**	0,01 pour 1 000 habitants desservis	0,03 pour 1 000 habitants desservis	**0,01 pour 1 000 habitants desservis** ☺ Nombre de débordements : 2

	Objectif SYDEC	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	**< 5 pour 100 km de réseau**	4,1 points noirs pour 100 km de réseau	3,4 points noirs pour 100 km de réseau	**3,4 points noirs pour 100 km de réseau** ☺ Nombre de points noirs : 52
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif (P253.2)	**> 0,30 %**	0,24 % Longueur renouvelée en 2020 : 3,068 km	0,35 % Longueur renouvelée en 2021 : 12,266 km	**0,35 %** ☺ Longueur renouvelée en 2022 : 6,221 km Longueur totale renouvelée sur les 5 dernières années : 26,670 km Longueur totale du réseau : 1 534 km
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'eau (P254.3)	**98 %** avec aucun bilan non conforme sur la même station sur 3 années consécutives	98,5 %	98,3 %	**99,4 %** ☺ (1 non conformité pour les stations d'épuration de Castets et Tartas, et 2 non-conformités pour la station d'épuration de Saint-Paul-lès-Dax)
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)	**100 points**	100 points	100 points	**100 points** ☺
Durée d'extinction de la dette du SYDEC (P256.2)	**< 7 ans**	4 ans et 2 mois	4 ans et 4 mois	**4 ans et 3 mois** ☺
Taux des impayés sur factures de l'année précédente (P257.0)	**5 % à 3 mois 2 % à 1 an**	Non calculé pour 2020	8,8 % à 3 mois 4,9 % à 1 an	**7,4 % à 3 mois 2,9 % à 1 an** ☹
Taux de réclamations écrites (P258.1)	**< 3 pour 1 000 abonnés**	0,5 pour 1 000 abonnés	0,6 pour 1 000 abonnés	**0,3 pour 1 000 abonnés** ☺ Nombre de réclamations écrites : 21

LES INDICATEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateurs descriptifs des services

Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif (D 301.0) : **63 800 habitants**

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) : **120/120**

Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) : **92,11 %**

LA FACTURE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 120 M³

La présentation de la facture d'eau est réglementée par l'arrêté du 10 juillet 1996.

Elle se compose de trois rubriques :

- **A** Distribution de l'eau : Eau
- **B** Collecte et traitement des eaux usées : Assainissement
- **C** Organismes publics : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Le prix de l'eau potable se décompose, en 2023 :

De la redevance SYDEC composée :

1. d'une part fixe annuelle (abonnement)
2. d'une part proportionnelle liée à la consommation d'eau

Des redevances Agence de l'Eau Adour-Garonne :

3. lutte contre la pollution : 0,330 € HT/m³
4. préservation des ressources en eau : 0,085 € HT/m³
5. de la TVA applicable sur les redevances SYDEC et Agence de l'Eau Adour-Garonne : 5,5 %

RECTO

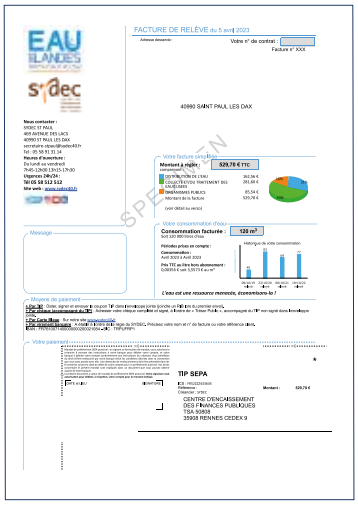

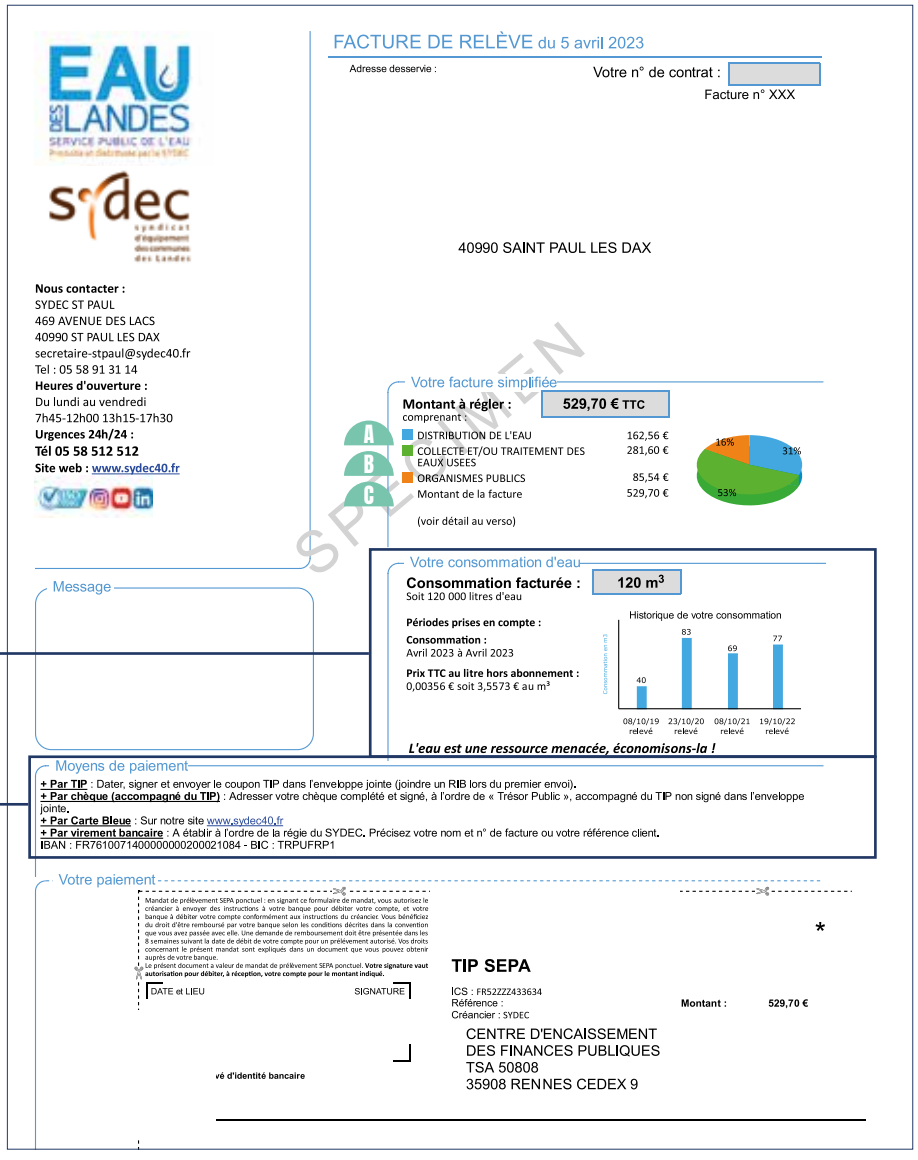

Historique des consommations

Modes de règlement possibles

Le prix de l'assainissement collectif se décompose, en 2023 :

De la redevance SYDEC composée :

6 d'une part fixe annuelle (abonnement)

7 d'une part proportionnelle liée à la consommation d'eau

De la redevance Agence de l'Eau Adour-Garonne :

8 modernisation des réseaux de collecte : 0,250 € HT/m³

9 de la TVA applicable sur les redevances SYDEC et Agence de l'Eau Adour-Garonne : 10 %

Facture eau assainie moyenne pour une consommation annuelle de 120 m³ :

560,8 €TTC
dont

239,5 €TTC
pour l'eau potable

321,3 €TTC
pour l'assainissement collectif

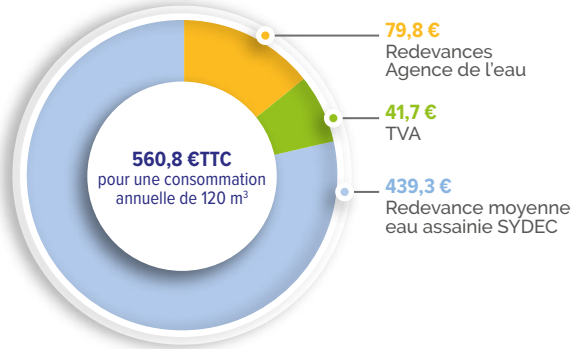

Consommation — Taux de TVA

Informations techniques

N°compteur	Diamètre	Ancien Index	Nouvel Index	Date du relevé	Volume déterminé	Consommation	A déduire	Volume facturé

Votre facture détaillée

			Quantité ou Volume (m3)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Montant (€TTC)
A	**DISTRIBUTION DE L'EAU**						
1 2	Abonnement	du 01/01/23 au 31/12/23	1	24,4800	24,48	5,50 %	25,83
5	Consommation	du 01/01/23 au 31/12/23	120	1,0800	129,60	5,50 %	136,73
	Total DISTRIBUTION DE L'EAU				**154,08**		**162,56**
B	**COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES**						
6 7	Abonnement	du 01/01/23 au 31/12/23	1	70,0000	70,00	10,00 %	77,00
9	Consommation	du 01/01/23 au 31/12/23	120	1,5500	186,00	10,00 %	204,60
	Total COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES				**256,00**		**281,60**
C	**ORGANISMES PUBLICS**						
3	Lutte contre la pollution	du 01/01/23 au 31/12/23	120	0,3300	39,60	5,50 %	41,78
4 8	Préservation des ressources en eau	du 01/01/23 au 31/12/23	120	0,0850	10,20	5,50 %	10,76
5	Modernisation des réseaux de collecte	du 01/01/23 au 31/12/23	120	0,2500	30,00	10,00 %	33,00
9	**Total ORGANISMES PUBLICS**				**79,80**		**85,54**
	Total général HT : 489,88 €				**489,88**		**529,70**

Total TVA : 39,82 €
Montant HT : 203,88 € TVA (5,50 %) : 11,22 € 5 9
Montant HT : 286,00 € TVA (10,00 %) : 28,60 €

Montant à régler : 529,70 €

VERSO

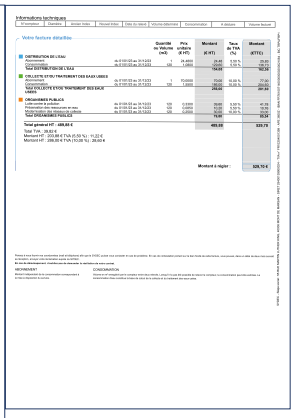

TARIFS 2023

	Commune	Comité territorial	EAU Part fixe €HT/an
A	AIRE SUR L'ADOUR	AIRE SUR ADOUR	23,00
	ANGRESSE	MAREMNE ADOUR COTE SUD	saison 17,30 hors saison 7,20
	ARGELOUSE	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
	ARTHEZ D'ARMAGNAC	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	23,00
	ARUE	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
	ARX	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
	AUBAGNAN	CHALOSSE TURSAN	
	AUDON	PAYS TARUSATE	46,00
B	BAS MAUCO	CHALOSSE TURSAN	
	BAUDIGNAN	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
	BEGAAR	PAYS TARUSATE	38,00
	BELHADE	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
	BELIS	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
	BENESSE LES DAX	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	46,00
	BENESSE MAREMNE	MAREMNE ADOUR COTE SUD	saison 17,30 hors saison 7,20
	BENQUET	MARSAN AGGLOMERATION	23,00
	BETBEZER D'ARMAGNAC	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
	BEYLONGUE	PAYS TARUSATE	38,00
	BOUGUE	MARSAN AGGLOMERATION	23,00
	BOURDALAT	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	23,00
	BOURRIOT BERGONCE	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
	BROCAS	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
C	CACHEN	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
	CAGNOTTE	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00
	CALLEN	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
	CAMPAGNE	MARSAN AGGLOMERATION	49,00
	CAMPET LAMOLERE	MARSAN AGGLOMERATION	49,00
	CANENX	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
	CAPBRETON	MAREMNE ADOUR COTE SUD	saison 17,30 hors saison 7,20
	CARCARES STE CROIX (UGE TARTAS)	PAYS TARUSATE	38,00
	CARCARES STE CROIX (UGE ST MARTIN D'ONEY)	PAYS TARUSATE	49,00
	CARCEN PONSON	PAYS TARUSATE	38,00
	CASSEN	TERRES DE CHALOSSE	46,00
	CASTETS	COTE LANDES NATURE	46,00
	CAUNEILLE	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00

*€HT : Redevances SYDEC (part fixe + part proportionnelle)
**€TTC : Redevances SYDEC (part fixe + part proportionnelle) + redevances Agence de l'Eau Adour-Garonne + TVA

			ASSAINISSEMENT COLLECTIF				EAU ASSAINIE	
Part proportionnelle €HT/m³	€HT/m³*	€TTC**	Part fixe €HT/an	Part proportionnelle €HT/m³	€HT/m³*	€TTC**	€HT/m³*	€TTC**
1,400	1,592	**2,12**	32,00	2,030	2,297	**2,801**	3,888	**4,918**
saison 1,60 hors saison jusqu'à 150 m³ : 0,85 au-delà de 150 m³ : 1,60	1,304	**1,81**	34,84	1,765	2,055	**2,536**	3,360	**4,350**
1,030	1,597	**2,12**						
1,420	1,612	**2,14**						
1,480	2,147	**2,70**	50,00	1,430	1,847	**2,306**	3,993	**5,009**
1,480	2,147	**2,70**						
			64,00	1,870	2,403	**2,919**		
1,270	1,653	**2,18**						
			64,00	1,870	2,403	**2,919**		
1,480	2,147	**2,70**						
1,150	1,467	**1,99**	64,00	1,730	2,263	**2,765**	3,730	**4,750**
1,030	1,597	**2,12**						
1,030	1,597	**2,12**						
1,240	1,623	**2,15**	64,00	1,800	2,333	**2,842**	3,957	**4,992**
saison 1,60 hors saison jusqu'à 150 m³ : 0,85 au-delà de 150 m³ 1,60	1,304	**1,81**	34,84	1,765	2,055	**2,536**	3,360	**4,350**
1,420	1,612	**2,14**	64,00	1,630	2,163	**2,655**	3,775	**4,793**
1,480	2,147	**2,70**	50,00	1,430	1,847	**2,306**	3,993	**5,009**
1,150	1,467	**1,99**						
1,420	1,612	**2,14**	64,00	1,630	2,163	**2,655**	3,775	**4,793**
1,420	1,612	**2,14**						
1,480	2,147	**2,70**	50,00	1,430	1,847	**2,306**	3,993	**5,009**
1,030	1,597	**2,12**	84,00	1,280	1,980	**2,453**	3,577	**4,575**
1,480	2,147	**2,70**						
1,240	1,623	**2,15**	64,00	1,800	2,333	**2,842**	3,957	**4,992**
1,030	1,597	**2,12**						
1,120	1,528	**2,05**	64,00	1,630	2,163	**2,655**	3,692	**4,705**
1,120	1,528	**2,05**	64,00	1,630	2,163	**2,655**	3,692	**4,705**
1,030	1,597	**2,12**						
saison 1,60 hors saison jusqu'à 150 m³ : 0,85 au-delà de 150 m³ 1,60	1,304	**1,81**	34,84	1,765	2,055	**2,536**	3,360	**4,350**
1,150	1,467	**1,99**	64,00	1,730	2,263	**2,765**	3,730	**4,750**
1,120	1,528	**2,05**						
1,150	1,467	**1,99**	64,00	1,730	2,263	**2,765**	3,730	**4,750**
1,270	1,653	**2,18**	64,00	1,690	2,223	**2,721**	3,877	**4,903**
1,010	1,393	**1,91**	64,00	1,480	2,013	**2,490**	3,407	**4,397**
1,240	1,623	**2,15**	64,00	1,800	2,333	**2,842**	3,957	**4,992**

TARIFS 2023

	Commune	Comité territorial	EAU Part fixe €HT/an
	CERE	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
	COMMENSACQ	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
	COUDURES	CHALOSSE TURSAN	
	CREON D'ARMAGNAC	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
E	ESCALANS	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
	ESCOURCE	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
	ESTIBEAUX	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00
	ESTIGARDE	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
	EUGENIE LES BAINS	AIRE SUR ADOUR	
G	GAAS	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00
	GABARRET	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
	GAILLERES	MARSAN AGGLOMERATION	46,00
	GAMARDE LES BAINS	TERRES DE CHALOSSE	
	GAREIN	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
	GASTES	GRANDS LACS	
	GELOUX	MARSAN AGGLOMERATION	49,00
	GOURBERA	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	46,00
	GOUSSE	TERRES DE CHALOSSE	46,00
	GOUTS	PAYS TARUSATE	46,00
H	HABAS	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00
	HASTINGUES	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00
	HAUT MAUCO	CHALOSSE TURSAN	23,00
	HERM	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	46,00
	HERRE	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
	HEUGAS	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	46,00
	HINX SUR L'ADOUR	TERRES DE CHALOSSE	
	HONTANX	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	23,00
	HORSARRIEU	CHALOSSE TURSAN	
L	LABASTIDE D'ARMAGNAC	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
	LABATUT	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00
	LABOUHEYRE	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
	LABRIT	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
	LACQUY	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	46,00
	LAGLORIEUSE	MARSAN AGGLOMERATION	23,00
	LAGRANGE	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
	LAHOSSE	TERRES DE CHALOSSE	
	LALUQUE	PAYS TARUSATE	38,00
	LAMOTHE	PAYS TARUSATE	38,00
	LAUREDE	TERRES DE CHALOSSE	46,00

*€HT : Redevances SYDEC (part fixe + part proportionnelle)
**€TTC : Redevances SYDEC (part fixe + part proportionnelle) + redevances Agence de l'Eau Adour-Garonne + TVA

			ASSAINISSEMENT COLLECTIF				EAU ASSAINIE	
Part proportionnelle €HT/m³	€HT/m³*	€TTC**	Part fixe €HT/an	Part proportionnelle €HT/m³	€HT/m³*	€TTC**	€HT/m³*	€TTC**
1,030	1,597	**2,12**	84,00	1,280	1,980	**2,453**	3,577	**4,575**
1,030	1,597	**2,12**						
			64,00	1,870	2,403	**2,919**		
1,480	2,147	**2,70**	50,00	1,430	1,847	**2,306**	3,993	**5,009**
1,480	2,147	**2,70**						
1,030	1,597	**2,12**	84,00	1,280	1,980	**2,453**	3,577	**4,575**
1,240	1,623	**2,15**	64,00	1,800	2,333	**2,842**	3,957	**4,992**
1,480	2,147	**2,70**						
			64,00	1,490	2,023	**2,501**		
1,240	1,623	**2,15**						
1,480	2,147	**2,70**	50,00	1,430	1,847	**2,306**	3,993	**5,009**
1,700	2,083	**2,64**	64,00	1,730	2,263	**2,765**	4,347	**5,400**
			64,00	2,000	2,533	**3,062**		
1,030	1,597	**2,12**	84,00	1,280	1,980	**2,453**	3,577	**4,575**
			64,00	1,920	2,453	**2,974**		
1,120	1,528	**2,05**	64,00	1,630	2,163	**2,655**	3,692	**4,705**
1,290	1,673	**2,20**						
1,270	1,653	**2,18**						
1,270	1,653	**2,18**						
1,240	1,623	**2,15**	64,00	1,800	2,333	**2,842**	3,957	**4,992**
1,240	1,623	**2,15**	64,00	1,800	2,333	**2,842**	3,957	**4,992**
1,420	1,612	**2,14**	64,00	1,630	2,163	**2,655**	3,775	**4,793**
1,290	1,673	**2,20**	64,00	1,700	2,233	**2,732**	3,907	**4,935**
1,480	2,147	**2,70**						
1,240	1,623	**2,15**	64,00	1,800	2,333	**2,842**	3,957	**4,992**
			64,00	2,000	2,533	**3,062**		
1,420	1,612	**2,14**	64,00	2,620	3,153	**3,744**	4,765	**5,882**
			64,00	1,870	2,403	**2,919**		
1,480	2,147	**2,70**	50,00	1,430	1,847	**2,306**	3,993	**5,009**
1,240	1,623	**2,15**	64,00	1,800	2,333	**2,842**	3,957	**4,992**
1,030	1,597	**2,12**	84,00	1,280	1,980	**2,453**	3,577	**4,575**
1,030	1,597	**2,12**	84,00	1,280	1,980	**2,453**	3,577	**4,575**
1,070	1,453	**1,97**	64,00	1,730	2,263	**2,765**	3,717	**4,736**
1,420	1,612	**2,14**	64,00	1,630	2,163	**2,655**	3,775	**4,793**
1,480	2,147	**2,70**	50,00	1,430	1,847	**2,306**	3,993	**5,009**
			64,00	2,000	2,533	**3,062**		
1,150	1,467	**1,99**	64,00	1,730	2,263	**2,765**	3,730	**4,750**
1,150	1,467	**1,99**						
1,270	1,653	**2,18**						

TARIFS 2023

Commune	Comité territorial	EAU Part fixe €HT/an
LE FRECHE	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	23,00
LE LEUY	PAYS TARUSATE	38,00
LE SEN	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
LENCOUACQ	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
LEON	COTE LANDES NATURE	46,00
LESGOR	PAYS TARUSATE	38,00
LESPERON	PAYS MORCENAIS	46,00
LEVIGNACQ	COTE LANDES NATURE	46,00
LINXE	COTE LANDES NATURE	46,00
LIPOSTHEY	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
LOSSE	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
LOUER	TERRES DE CHALOSSE	46,00
LOURQUEN	TERRES DE CHALOSSE	46,00
LUBBON	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
LUË	GRANDS LACS	
LUGLON	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
LUXEY	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
M		
MAGESCQ	MAREMNE ADOUR COTE SUD	46,00
MAILLAS	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
MAILLERES	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
MANO	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
MAUVEZIN D'ARMAGNAC	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
MAZEROLLES	MARSAN AGGLOMERATION	23,00
MEES	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	44,00
MEILHAN	PAYS TARUSATE	49,00
MIMBASTE	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00
MISSON	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00
MONTEGUT	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	23,00
MONTFORT EN CHALOSSE	TERRES DE CHALOSSE	
MONTGAILLARD	CHALOSSE TURSAN	
MONTSOUE	CHALOSSE TURSAN	
MORCENX LA NVELLE (Arjuzanx et Garrosse)	PAYS MORCENAIS	46,00
MORCENX LA NVELLE (Morcenx Bourg)	PAYS MORCENAIS	46,00
MORCENX LA NVELLE (Sindères)	PAYS MORCENAIS	46,00
MOUSCARDES	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00
MOUSTEY	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
MUGRON	TERRES DE CHALOSSE	46,00
N		
NERBIS	TERRES DE CHALOSSE	46,00

*€HT : Redevances SYDEC (part fixe + part proportionnelle)
**€TTC : Redevances SYDEC (part fixe + part proportionnelle) + redevances Agence de l'Eau Adour-Garonne + TVA

			ASSAINISSEMENT COLLECTIF				EAU ASSAINIE	
Part proportionnelle €HT/m³	€HT/m³*	€TTC**	Part fixe €HT/an	Part proportionnelle €HT/m³	€HT/m³*	€TTC**	€HT/m³*	€TTC**
1,420	1,612	**2,14**						
1,150	1,467	**1,99**						
1,030	1,597	**2,12**						
1,480	2,147	**2,70**	50,00	1,430	1,847	**2,306**	3,993	**5,009**
1,290	1,673	**2,20**	64,00	1,700	2,233	**2,732**	3,907	**4,935**
1,150	1,467	**1,99**	64,00	1,730	2,263	**2,765**	3,730	**4,750**
1,290	1,673	**2,20**	64,00	1,700	2,233	**2,732**	3,907	**4,935**
1,290	1,673	**2,20**	64,00	1,700	2,233	**2,732**	3,907	**4,935**
1,290	1,673	**2,20**	64,00	1,700	2,233	**2,732**	3,907	**4,935**
1,030	1,597	**2,12**	84,00	1,280	1,980	**2,453**	3,577	**4,575**
1,480	2,147	**2,70**	50,00	1,430	1,847	**2,306**	3,993	**5,009**
1,270	1,653	**2,18**						
1,270	1,653	**2,18**	64,00	1,690	2,223	**2,721**	3,877	**4,903**
1,480	2,147	**2,70**						
			64,00	1,770	2,303	**2,809**		
1,030	1,597	**2,12**						
1,030	1,597	**2,12**	84,00	1,280	1,980	**2,453**	3,577	**4,575**
1,100	1,483	**2,00**	64,00	1,765	2,298	**2,803**	3,782	**4,806**
1,480	2,147	**2,70**						
1,030	1,597	**2,12**						
1,030	1,597	**2,12**						
1,480	2,147	**2,70**	50,00	1,430	1,847	**2,306**	3,993	**5,009**
1,420	1,612	**2,14**	64,00	1,630	2,163	**2,655**	3,775	**4,793**
0,49 pour les 20 1ers m³ et 1,33> 20 m³	1,557	**2,08**	60,00	0,53 pour 20 1ers m³ et 2,03 > 20 m³	2,280	**2,783**	3,837	**4,863**
1,120	1,528	**2,05**	64,00	1,630	2,163	**2,655**	3,692	**4,705**
1,240	1,623	**2,15**	64,00	1,800	2,333	**2,842**	3,957	**4,992**
1,240	1,623	**2,15**						
1,420	1,612	**2,14**						
			64,00	2,000	2,533	**3,062**		
			64,00	1,750	2,283	**2,787**		
			64,00	1,870	2,403	**2,919**		
1,307	1,690	**2,22**	64,00	1,805	2,338	**2,847**	4,029	**5,068**
1,443	1,826	**2,36**	64,00	2,036	2,569	**3,101**	4,396	**5,466**
1,307	1,690	**2,22**						
1,240	1,623	**2,15**						
1,030	1,597	**2,12**	84,00	1,280	1,980	**2,453**	3,577	**4,575**
1,270	1,653	**2,18**	64,00	1,690	2,223	**2,721**	3,877	**4,903**
1,270	1,653	**2,18**						

TARIFS 2023

Commune	Comité territorial	EAU Part fixe €HT/an
NOUSSE	TERRES DE CHALOSSE	
ŒYREGAVE	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00
ONARD	TERRES DE CHALOSSE	46,00
ONDRES	SEIGNANX	27,00
ONESSE LAHARIE	PAYS MORCENAIS	46,00
OUSSE SUZAN	PAYS MORCENAIS	46,00
PARENTIS EN BORN	GRANDS LACS	
PARLEBOSCQ	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
PERQUIE	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	23,00
PISSOS	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
PONTONX	PAYS TARUSATE	38,00
POUILLON	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00
POUYDESSEAUX	MARSAN AGGLOMERATION	46,00
POYANNE	TERRES DE CHALOSSE	46,00
PRECHACQ	TERRES DE CHALOSSE	46,00
PUJO LE PLAN	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	46,00
RETJONS	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
RIMBEZ ET BAUDIETS	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
RION DES LANDES	PAYS TARUSATE	38,00
ROQUEFORT	LANDES D'ARMAGNAC	46,00
SABRES	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
SAINT AUBIN	TERRES DE CHALOSSE	46,00
SAINT CRICQ CHALOSSE	CHALOSSE TURSAN	
SAINT CRICQ DU GAVE	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00
SAINT CRICQ VILLENEUVE	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	46,00
SAINT GEIN	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	23,00
SAINT GEOURS D'AURIBAT	TERRES DE CHALOSSE	46,00
SAINT GOR	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
SAINT JEAN DE LIER	TERRES DE CHALOSSE	46,00
SAINT JULIEN D'ARMAGNAC	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
SAINT JULIEN EN BORN	COTE LANDES NATURE	46,00
SAINT JUSTIN	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
SAINT MARTIN DE SEIGNANX	SEIGNANX	27,00
SAINT MARTIN D'ONEY	MARSAN AGGLOMERATION	49,00
SAINT MICHEL ESCALUS	COTE LANDES NATURE	46,00
SAINT PANDELON	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	46,00
SAINT PAUL LES DAX	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	24,48

*€HT : Redevances SYDEC (part fixe + part proportionnelle)
**€TTC : Redevances SYDEC (part fixe + part proportionnelle) + redevances Agence de l'Eau Adour-Garonne + TVA

			ASSAINISSEMENT COLLECTIF				EAU ASSAINIE	
Part proportionnelle €HT/m³	€HT/m³*	€TTC**	Part fixe €HT/an	Part proportionnelle €HT/m³	€HT/m³*	€TTC**	€HT/m³*	€TTC**
			64,00	2,000	2,533	**3,062**		
1,240	1,623	**2,15**	64,00	1,800	2,333	**2,842**	3,957	**4,992**
1,270	1,653	**2,18**						
1,085	1,310	**1,82**	32,00	1,940	2,207	**2,702**	3,517	**4,522**
1,270	1,653	**2,18**	64,00	1,300	1,833	**2,292**	3,487	**4,474**
1,260	1,643	**2,17**	64,00	1,230	1,763	**2,215**	3,407	**4,386**
			64,00	1,300	1,833	**2,292**		
1,480	2,147	**2,70**	50,00	1,430	1,847	**2,306**	3,993	**5,009**
1,420	1,612	**2,14**						
1,030	1,597	**2,12**	84,00	1,280	1,980	**2,453**	3,577	**4,575**
1,150	1,467	**1,99**	64,00	1,730	2,263	**2,765**	3,730	**4,750**
1,240	1,623	**2,15**	64,00	1,800	2,333	**2,842**	3,957	**4,992**
1,070	1,453	**1,97**	64,00	1,730	2,263	**2,765**	3,717	**4,736**
1,270	1,653	**2,18**	64,00	1,690	2,223	**2,721**	3,877	**4,903**
1,270	1,653	**2,18**	64,00	1,690	2,223	**2,721**	3,877	**4,903**
1,070	1,453	**1,97**						
1,340	2,007	**2,55**						
1,480	2,147	**2,70**						
1,150	1,467	**1,99**	64,00	1,730	2,263	**2,765**	3,730	**4,750**
1,070	1,453	**1,97**	64,00	1,730	2,263	**2,765**	3,717	**4,736**
1,030	1,597	**2,12**	84,00	1,280	1,980	**2,453**	3,577	**4,575**
1,270	1,653	**2,18**	64,00	1,690	2,223	**2,721**	3,877	**4,903**
			64,00	2,000	2,533	**3,062**		
1,240	1,623	**2,15**	64,00	1,800	2,333	**2,842**	3,957	**4,992**
1,070	1,453	**1,97**						
1,420	1,612	**2,14**						
1,270	1,653	**2,18**	64,00	1,690	2,223	**2,721**	3,877	**4,903**
1,480	2,147	**2,70**						
1,270	1,653	**2,18**						
1,480	2,147	**2,70**						
1,010	1,393	**1,91**	64,00	1,480	2,013	**2,490**	3,407	**4,397**
1,480	2,147	**2,70**	50,00	1,430	1,847	**2,306**	3,993	**5,009**
1,085	1,310	**1,82**	32,00	1,940	2,207	**2,702**	3,517	**4,522**
1,120	1,528	**2,05**	49,00	1,630	2,038	**2,517**	3,567	**4,567**
1,290	1,673	**2,20**	64,00	1,700	2,233	**2,732**	3,907	**4,935**
1,240	1,623	**2,15**	64,00	1,800	2,333	**2,842**	3,957	**4,992**
1,080	1,284	**1,79**	70,00	1,550	2,133	**2,622**	3,417	**4,419**

TARIFS 2023

Commune	Comité territorial	EAU Part fixe €HT/an
SAINT VINCENT PAUL	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	44,00
SAINT YAGUEN	PAYS TARUSATE	38,00
SAINTE EULALIE EN BORN	GRANDS LACS	
SAINTE FOY	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	46,00
SARBAZAN	LANDES D'ARMAGNAC	46,00
SAUGNAC ET MURET	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
SAUGNACQ ET CAMBRAN	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	46,00
SOLFERINO	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
SORDE L'ABBAYE	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00
SORE	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
SOUPROSSE	PAYS TARUSATE	46,00
T TALLER	COTE LANDES NATURE	46,00
TARNOS	SEIGNANX	27,00
TARTAS	PAYS TARUSATE	38,00
TETHIEU	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	44,00
TILH	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	
TOULOUZETTE	TERRES DE CHALOSSE	46,00
TRENSACQ	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
U UCHACQ ET PARENTIS	MARSAN AGGLOMERATION	49,00
UZA	COTE LANDES NATURE	46,00
V VERT	CŒUR HAUTE LANDE	68,00
VICQ D'AURIBAT	TERRES DE CHALOSSE	46,00
VIELLE SOUBIRAN	LANDES D'ARMAGNAC	80,00
VIELLE ST GIRONS	COTE LANDES NATURE	46,00
VILLENAVE	PAYS TARUSATE	38,00
VILLENEUVE DE MARSAN	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	46,00
YCHOUX	GRANDS LACS	
Y YZOSSE	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	44,00

*€HT : Redevances SYDEC (part fixe + part proportionnelle)
**€TTC : Redevances SYDEC (part fixe + part proportionnelle) + redevances Agence de l'Eau Adour-Garonne + TVA

			ASSAINISSEMENT COLLECTIF				EAU ASSAINIE	
Part proportionnelle €HT/m³	€HT/m³*	€TTC**	Part fixe €HT/an	Part proportionnelle €HT/m³	€HT/m³*	€TTC**	€HT/m³*	€TTC**
0,49 pour les 20 1ers m³ et 1,33> 20 m³	1,557	**2,08**	60,00	0,53 pour 20 1ers m³ et 2,03 > 20 m³	2,280	**2,783**	3,837	**4,863**
1,150	1,467	**1,99**	64,00	1,730	2,263	**2,765**	3,730	**4,750**
			64,00	1,920	2,453	**2,974**		
1,070	1,453	**1,97**						
1,070	1,453	**1,97**	64,00	1,730	2,263	**2,765**	3,717	**4,736**
1,030	1,597	**2,12**	84,00	1,280	1,980	**2,453**	3,577	**4,575**
1,240	1,623	**2,15**	64,00	1,800	2,333	**2,842**	3,957	**4,992**
1,030	1,597	**2,12**						
1,240	1,623	**2,15**	64,00	1,800	2,333	**2,842**	3,957	**4,992**
1,030	1,597	**2,12**	84,00	1,280	1,980	**2,453**	3,577	**4,575**
1,270	1,653	**2,18**	64,00	1,690	2,223	**2,721**	3,877	**4,903**
1,290	1,673	**2,20**						
1,085	1,310	**1,82**	32,00	1,940	2,207	**2,702**	3,517	**4,522**
1,150	1,467	**1,99**	64,00	1,730	2,263	**2,765**	3,730	**4,750**
0,49 pour les 20 1ers m³ et 1,33> 20 m³	1,557	**2,08**	60,00	0,53 pour 20 1ers m³ et 2,03 > 20 m³	2,280	**2,783**	3,837	**4,863**
			64,00	2,000	2,533	**3,062**		
1,270	1,653	**2,18**						
1,030	1,597	**2,12**						
1,120	1,528	**2,05**	64,00	1,630	2,163	**2,655**	3,692	**4,705**
1,290	1,673	**2,20**	64,00	1,700	2,233	**2,732**	3,907	**4,935**
1,030	1,597	**2,12**						
1,270	1,653	**2,18**	64,00	1,690	2,223	**2,721**	3,877	**4,903**
1,480	2,147	**2,70**	50,00	1,430	1,847	**2,306**	3,993	**5,009**
1,290	1,673	**2,20**	64,00	1,700	2,233	**2,732**	3,907	**4,935**
1,150	1,467	**1,99**	64,00	1,730	2,263	**2,765**	3,730	**4,750**
1,070	1,453	**1,97**	64,00	1,730	2,263	**2,765**	3,717	**4,736**
			64,00	1,920	2,453	**2,974**		
0,49 pour les 20 1ers m³ et 1,33> 20 m³	1,557	**2,08**	60,00	0,53 pour 20 1ers m³ et 2,03 > 20 m³	2,280	**2,783**	3,837	**4,863**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe

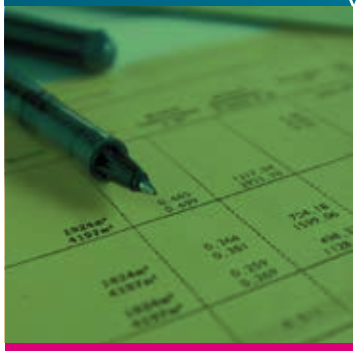

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : **www.services.eaufrance.fr**

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1er janvier 2021, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,46 euros TTC/m³ dont 2,14€/m³ pour l'eau potable et 2,32 €/m³ pour l'assainissement collectif.
Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 535 euros par an et une mensualité de 45 euros en moyenne. (Données SISPEA 2020)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

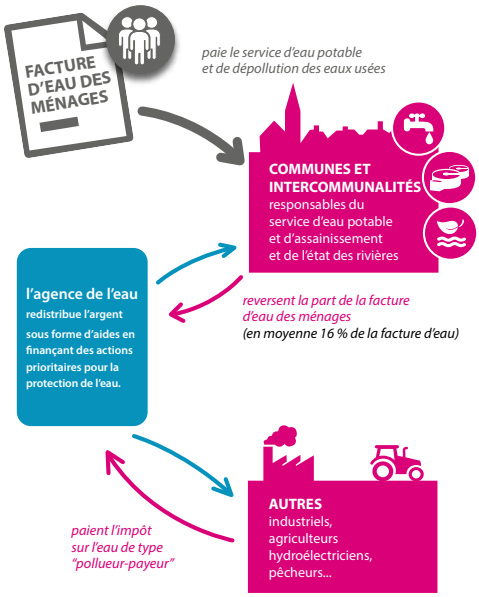

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Ed. mars 2023

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,05 €
de redevance de pollution
payé par les éleveurs concernés

2,37 €
de redevance de pollution
payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

67,2 €
de redevance de pollution domestique
payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

10,35 €
de redevance de pollutions diffuses
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2022

1,75 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les chasseurs

1,76 €
de redevance de prélèvement
payés par les irrigants

4,21 €
de redevance de prélèvement
payés par les activités économiques

12,31 €
de redevance de prélèvement
payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

6,90 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

11 €
pour l'animation des politiques de l'eau *(études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)*

29,70 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales

17,30 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022

7,10 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable

8,80 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau

0,90 €
pour la coopération décentralisée

18,30 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques *(en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).*

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...

11 MILLIONS DE M³
D'EAU ÉCONOMISÉE OU SUBSTITUÉE AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS

NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT AIDÉS (SYSTÈMES ET RÉSEAUX)
66

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE DÉMARCHE DE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT) MIS EN OEUVRE
66

NOMBRE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX
849

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS
882

NOMBRE DE PROJETS DE TERRITOIRES OU DE DÉMARCHE CONCERTÉE POUR L'EAU
15

NOMBRE D'HÉCTARES DE SURFACES DÉSIMPERMÉABILISÉES EN ZONES URBAINES EXISTANTES
15

KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉES PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
231

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65 % de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne et rivières d'Occitanie
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Conception et réalisation : AELB DIC - Adaptation AEAG Mai 2021

© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert

Retrouvez toutes les ressources sur le site
https://www.lesagencesdeleau.fr/
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

→ bit.ly/Podcasts-Eau

SOYEZ AU CŒUR DES TRANSITIONS

REJOIGNEZ NOUS !

ÉNERGIES

Conseiller
pour maîtriser

NUMÉRIQUE

Se déployer encore
et toujours

EAU ET ASSAINISSEMENT

Améliorer le réseau
pour un meilleur service

366 AGENTS

Des équipes formées, jeunes et dynamiques pour assurer des missions de service public.

Rejoignez-nous

Suivez-nous sur

www.sydec40.fr

ISO 9001

sydec
syndicat d'équipement des communes des Landes

C'est ensemble que nous gérons l'essentiel !